

4C

Salgon

12

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Départ - Confidentiel

4 janv. - 27 déc. 1954

18 NOV 1954

SECRET

N° 288-P/S

Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Vietnam,

SAIGON

J'ai été récemment avisé que l'Autorité
militaire allait cesser toute aide aux réfugiés
et que, par ailleurs, aucune nouvelle dépense ne
pourrait plus être engagée à leur profit, la Mis-
sion de coopération technique et économique ne
disposant plus d'aucun crédit dans ce but.

Faute d'autre autorité présente à Saïgon,
j'ai dû, pour que l'on s'en aille au plus pressé, re-
monter jusqu'à M. le Commissaire Général, Comman-
dant en Chef, qui a bien voulu m'accorder une au-
dience le lundi 15 novembre 1954 à 10h 15, au-
dience à laquelle assistait M. le Général GAMBIEZ.

Les décisions prises font face aux besoins
immédiats pour le fonctionnement de BA QUE.

Elles ne résolvent que partiellement les
problèmes qui vont se poser dans l'avenir.

Je les résume en faisant au fur et à mesure les remarques qui se paraissent nécessaires.

a/ L'Armée continuera à nourrir les évacués de BA QUIN pendant huit jours, c'est à dire jusqu'au 23 Novembre 1954 inclus.

Il sera profité de ce délai pour installer un marché dans l'une des cuisines construites en dur actuellement inoccupées.

A partir du 24 Novembre, les évacués devront se nourrir par leurs propres moyens. Toutefois, ceux qui auront été reconnus indigents par le Chef du Bureau d'Action Sociale de la Délégation Générale recevront de l'Armée le montant de la prime d'alimentation d'un Vietnamiens ou d'un Européen, selon le cas, ou sa représentation en nature.

Deux questions se posent :

I/ - Comment seront traités les nouveaux arrivants ?
Il avait été décidé, par votre note n° 2.408 du 21 Août 1954, qu'ils bénéficieraient de la gratuité de la nourriture qui leur serait fournie par l'Armée pendant un mois, délai estimé nécessaire pour leur installation. Va-t-on leur supprimer cette faveur ?

Va-t-on, si on décide de leur allouer la prime d'alimentation pendant un mois, les mettre dans l'obligation de faire face, quelques instants après leur arrivée, à la nécessité de préparer leur nourriture sans en avoir les moyens matériels ?

Le mieux serait, semble-t-il, d'accepter l'installation d'une cantine privée qui fournirait des repas aux anglais et vietnamiens pour un prix ne dépassant pas celui de la ration alimentaire correspondante, avec surveillance du Chef de Camp en ce qui concerne la quantité et la qualité de la nourriture servie. Cette cantine pourrait d'ailleurs rendre service à d'autres évacués.

2/ - Les évacués indigènes hébergés à Fossard et à De Gaulle étaient secourus sur la Caisse d'avance mise à la disposition du Chef du Bureau d'Action Sociale par la Mission de Coopération technique et économique.

Par suite de l'épuisement total des crédits, cette Caisse d'avance ne sera pas renouvelée.

La question se pose de savoir comment seront secourus les indigents intéressés à'ici quelques semaines. L'Armée leur donnera-t-elle les mêmes avantages qu'à ceux de BA QUO ?

b/ - En raison des décisions prises lors de la visite faite sur place par M. le Commissaire Général, Commandant en chef, le 30 Octobre 1954, BA QUO sera poussé au maximum si les conditions de secours sont d'ignorer toujours l'importance probable, même très approximative - le nécessitent.

Cela pose divers problèmes :

Electricité - L'installation en cours est prévue pour 1.500 personnes. Sera-t-elle suffisante pour plus du double ? N'y aurait-il pas lieu de revoir les projets ?

2/ - Tentes - Il y en a en tout 223.
 195 plateformes sont construites.
 147 tentes sont montées.

On pourrait donc loger en gros 3.500 personnes à raison de 15 par tente à condition qu'il y ait des piquets pour monter les 76 tentes restant en magasin, ce qui est à vérifier du côté de l'Armée.

Que faudra-t-il faire si les piquets n'existent pas et si l'Armée n'a pas de disponibilités ? Il faut compter 40.000 \$ si on s'adresse au secteur privé pour leur confection.

43 tentes pourront être montées sur les plateformes inoccupées.

Les 26 autres pourront être dressées directement sur le sol. Mais le problème de l'infiltration de l'eau se posera dans six mois et 370 personnes auront peut-être à en souffrir.

3/ - Bat flancs et lits. -

Il y a 584 bat flancs pouvant être occupés par 1.750 personnes dans 117 tentes.
 Le Général GALBIZ a promis des lits pour les 126 tentes restantes. Mais alors, le problème de la place va se poser car les lits sont beaucoup plus encombrants que les bat flancs et on ne pourra pas en mettre plus de 10 par tente. La capacité du camp sera réduite de 500 places.

c/ - la question de la capacité d'hébergement devient sérieuse.

Le programme que j'avais établi était le suivant :

De Gaulle	1.200,
Mossard	400,
Cercle Sportif	150,
Ba Queo	3.750,
Chanson	700,
	<u>6.200.</u>

De Gaulle a été ramené à 1.000 en raison de l'impossibilité de faire déguerpir quelques pallotises.

Par contre Mossard a pu héberger 700 personnes.

Il reste théoriquement 150 places au Cercle Sportif bien qu'on m'ait dit que ses dirigeants estimaient que nous avions eu le temps de prévoir et que, dans ces conditions, ils n'accepteraient pas les réfugiés de HAI-PHONG.

BA QUEO sera ramené à 2.750 du fait de l'utilisation des lits et que je n'ai que 225 tentes au lieu des 250 prévues.

Quant aux 700 places de Chanson, pour loger les Européens dans des bâtiments en dur, elles avaient d'abord été transférées à HANG THONG TAY sur la demande du Général GA BIEZ. Elles viennent d'être purement et simplement supprimées par note de service n° 59/FTSV/BR du 4 Novembre 1954 au sujet de laquelle je n'ai même pas été consulté et qui ne m'a été notifiée que lorsqu'elle avait déjà subi au commencement d'exécution.

Primitivement, 3.500 places à prendre dans les locaux militaires avaient été mises à la disposition de la Représentation française par lettre n° 145/SPD/AFG du 11 Juillet 1954 du Commandant en Chef. Les instruc-

tiens données n'ont pas été rapportées à ma connaissance. Cependant, je n'ai jamais disposé de guère plus d'un millier de places et encore, grâce à l'intervention constante des Généraux RENUCCI et GAMBIEZ et à l'assabilité des officiers s'occupant directement des réfugiés et des Camps.

J'ai compris que l'armée avait des besoins considérables à satisfaire. J'ai proposé moi-même de réduire à 700 les 3.500 places dont je disposais théoriquement.

Et tout a craqué en même temps. Les 700 places se sont volatilisées et tous les crédits ont été supprimés.

Le bilan est le suivant :

	Places existantes complètement aménagées.	Places existantes à aménager	Places à créer	Total
De Gaulle ...	1.000	-	-	1.000
Dossard	700	-	-	700
C.Sportif ...	-	150 (?)	-	150
BA JES	1.750 (avec bas flanc)	300 (avec lits)	750 (avec lits)	2.800
	3.450	450	750	4.650

... nous avons actuellement 2.600 évacués. Il est encore possible d'en loger 850. Il sera assez facile de trouver 450 places supplémentaires, moins facile d'avoir les 750 dernières.

... quand on sera arrivé à 4.650, c'est à dire quand 2.050 personnes seront arrivées de HAIPHONG, il n'y aura plus rien.

... et on logera indistinctement sous la tente Français, Eurasien, Vietnamiens.

...../.....

Il avait été décidé le 30 Octobre qu'on ne pouvait laisser hommes, femmes et surtout jeunes enfants installés d'une façon aussi inconcomode surtout avec la saison sèche qui arrive et qui va amener une chaleur insupportable.

On avait envisagé la construction d'une deuxième cité du genre de celle de la rue de Gaule pour 2.00 personnes.

M. le Chef de la Mission de coopération technique et économique y avait donné son accord. Cela n'est plus possible 12 jours plus tard et le projet semble définitivement abandonné bien qu'il ne paraisse qu'en utilisant seulement les 6 millions de piastres qui restent disponibles sur les 15 millions du programme que j'avais établi et qui avait été approuvé par lettre n° 1.967/MOTE du 3 Septembre 1954 de M. le Chef de la Mission de Coopération technique et économique on aurait pu, sinon faire tout ce que l'on envisageait, tout au moins en réaliser l'essentiel.

d/ Jusqu'ici un service d'autabus était assuré entre BA QUEN et le Marché central par la Compagnie des Tramways à qui l'on garantissait une recette minimum de 900\$ par jour pour 2 départs matin et soir, aux heures d'ouverture et de fermeture des bureaux et des écoles.

La ligne est largement déficitaire, de l'ordre de 700\$ par jour. La suppression de tout crédit va sans doute amener sa disparition. La question est posée à la Mission de Coopération technique et économique.

Les évacués risquent donc de rester isolés à 7 kms de Saigon, sans moyen de transport. Peut-être admettra-t-on qu'il faudra des écoles pour les centaines d'enfants qui seront là. On retombera alors dans les dépenses, de bâtiments, de matériel, de personnel, de fonctionnement et d'entretien.

a/ L'installation de l'eau à BA QUO sera achevée par les soins du Génie dans les blocs existants. En sera-t-il de même si l'on doit donner de l'extension au camp dans l'avenir ?

Je crains bien que malgré le temps dont nous disposons, nous ne soyons pas prêts si les réfugiés arrivent en grand nombre dans deux ou trois mois comme cela est fort possible.

Nous risquons des improvisations hâtives et une incohérence finalement coûteuse dans notre action. C'était compréhensible qu'il en soit ainsi en juillet-août. Il n'y aura pas d'excuses en décembre ou janvier prochains.

Par ailleurs, les réfugiés ont eu jusqu'ici dans l'ensemble un excellent esprit.

Le passage de M. le Commissaire Général avait fait naître chez eux l'espoir d'une amélioration de leurs conditions de vie.

La désillusion va être profonde quand on va voir que non seulement les promesses faites ne peuvent pas être tenues mais que le confort aurait plutôt tendance à diminuer.

Et je ne sais comment je pourrai calmer les exaltés qui ont déjà parlé d'alerter la Métropole, de saisir des parlementaires, de provoquer des interpellations, de susciter des enquêtes pour voir sur place la façon dont sont traités des Français qui doivent vivre sous la tente comme les Vietnamiens de la plus humble condition. Ils auront un auditoire attentif.

.....

Une solution qui serait, je crois, de nature à nous aider consisterait à faire conduire chez les Vietnamiens les fonctionnaires qui étaient à notre charge à leur arrivée (Police, Météo, Aéronautique civile, etc..) et qui ont été transférés depuis. Mais le procédé se lit peu élégant et je ne sais ce qu'en penserait le Gouvernement Vietnamien.

Faut-il adopter cette solution ?

Je vous serais obligé de me donner les directives que vous croirez opportunes.

Pour ma part, je suis arrivé au bout si on ne peut libérer un minimum de crédits indispensables, et je ne puis qu'implorer la Providence pour que les gens de HAIPHONG restent là où ils sont. Je ne suis pas sûr que j'aurai grand succès./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM



R. MIALIN

Copie à :

- Le Général GABRIEL, "en lui demandant de bien vouloir me dire si nous sommes d'accord".
- Mission de coopération technique et économique à toutes fins utiles.
- Colonel THEN E.M.F.T.S.V. "à titre d'information".
- au sixte liaison
- DARRIGADE,
- M. ANDRAU T.

18 NOV 1954

N° 288^{bis} - P/S

Additif à ma lettre N° 288-P/S
du 18 Novembre 1954.

- 1.- J'ai omis d'indiquer, au nombre des inconvénients qu'amène la suppression des crédits, l'obligation où je vais me trouver de licencier le peu de personnel que j'avais recruté : Assistantes Sociales, Chefs de camp, coolies pour la propreté générale, etc...
- 2.- Mon Collègue du Nord vient de me faire connaître verbalement qu'il faut s'attendre à l'arrivée de 2.300 évacués de Haiphong : 2.000 citoyens français et 300 agents vietnamiens de nos services.

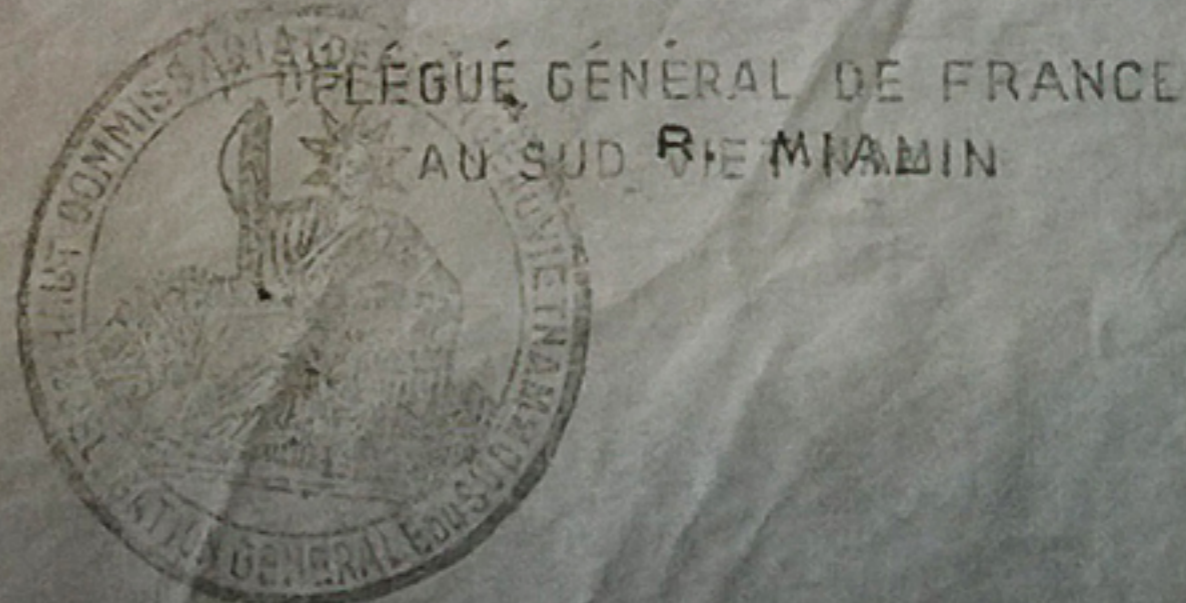
En mettant les choses au mieux, je ne disposerai que de 2.050 places.

Mais il est évident que si l'on remet aux Vietnamiens le personnel transféré, j'aurai environ 500 places disponibles, à de Gaulle principalement.

La question des places sera réglée.

On pourra même dans ce cas, loger jeunes enfants et malades à de Gaulle, selon une liste de priorité établie par le médecin.

Il faudra disloquer les familles, ce qui n'ira pas tout seul. Ce sera pourtant indispensable si on ne fait rien d'autre pour éviter une situation sanitaire des plus sérieuses dans quelques mois.



24 SEP 1954

270 / P 13

Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Viêt-Nam,

S A I G O N

O b j e t : Installation d'un service de surveil-
lance au village de tentes à Ba-Quéo.

L'éloignement et l'importance que le village de tentes est appelé à prendre nécessitent dès maintenant l'installation d'un service d'ordre qui sera chargé de la surveillance et de la protection de ce centre d'accueil.

En tenant compte qu'il faut en permanence un groupe de trois hommes affectés à ce service et du roulement des tours de garde, c'est une quinzaine d'hommes au total qu'il faut prévoir.

Je pense que le personnel pourrait être facilement trouvé, sans qu'il en résulte des dépenses supplémentaires pour le budget de l'Etat parmi les anciens fonctionnaires et agents du Service Français de Sécurité qui ont été versés dans les Services de l'Armée.

Il suffirait que l'Armée accepte de mettre ce personnel provisoirement à notre disposition tout en le gardant en compte au point de vue solde.

.... / .

CONFIDENTIELURGENT

Je vous serais obligé de bien vouloir intervenir dans ce sens auprès des autorités militaires en signalant l'urgence et l'intérêt qu'il y aurait à obtenir promptement satisfaction./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM



R. MIALIN

Copie à :

- Bureau Mixte de Liaison.

SAIGON, le 25 Août 1954

N° 25I-P/S

A Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Viêt-Nam,

- S A I G O N -

CONFIDENTIEL

O b j e t : Utilisation des évacués par les riziculteurs
français.

Certains riziculteurs français ont récemment reçu des Délégués Administratifs une lettre leur demandant s'ils consentaient à compléter la main d'oeuvre dont ils disposaient en faisant appel aux évacués du Tonkin qui seraient installés sur leurs exploitations aux frais du Gouvernement Vietnamien.

Je leur ai conseillé de donner leur accord de principe en chiffrant leurs besoins, mais de faire des réserves en ce qui concerne la nature du contrat qui les liera à la main d'oeuvre ainsi recrutée et la date à laquelle elle sera prise en charge par eux.

Il est en effet nécessaire, d'une part, que le propriétaire reste sur ses terres le seul juge de l'opportunité de conserver un bon tadien ou de ne pas renouveler son contrat s'il ne donne pas satisfaction et, d'autre part, de tenir compte du fait que les rizières sont en culture depuis plusieurs mois et qu'il est beaucoup trop tard pour en distribuer d'autres, le repiquage étant à peu près achevé même pour le paddy de saison le plus tardif.

Il ne faut donc pas perdre de vue que les évacués ainsi recasés ne pourront subvenir à leurs besoins avant 18 ou 21 mois selon qu'ils seront installés dans des régions à riz de demi-saison ou à riz

.../.

de saison. Ils auront peut-être quelques ressources au moment de la récolte pendant laquelle ils trouveront à s'employer. Mais ces ressources seront bien maigres et essentiellement temporaires.

Le Gouvernement Vietnamien devra faire l'appoint pendant très longtemps encore.

x x

x

L'un des riziculteurs que j'ai vus m'a exposé ses idées à ce sujet en élargissant la question.

Le nombre de riziculteurs évacués du Tonkin va très certainement dépasser les besoins de la Cochinchine. On ne semble d'ailleurs songer qu'à les employer comme tadien alors que l'idéal, pour les stabiliser ici, serait d'en faire de petits propriétaires. Si l'on ne s'arrange à cette solution, on sera sans doute amené à distribuer des terres incultes. Une telle façon de procéder sera d'abord très coûteuse car elle conduira le Gouvernement à faire vivre les évacués pendant tout le temps que durera la mise en valeur. Ensuite, elle sera vouée à l'échec. L'expérience en a déjà été faite. La rizière est en ce pays essentiellement une question de maîtrise de plan d'eau sur de vastes superficies. Elle nécessite d'importants travaux d'hydraulique adaptés souvent à plusieurs milliers d'hectares.

La famille isolée sur 4 à 5 ha ne pourra rien faire par elle seule et il ne faut pas compter sur la possibilité de grouper plusieurs centaines de familles pour leur faire comprendre la nécessité d'entreprendre des travaux collectifs. L'esprit coopératif est à peu près inexistant au Viêt-Nam et ne naîtra qu'à la suite d'une longue éducation.

Dans ces conditions, m'a dit mon interlocuteur, pourquoi le Gouvernement Vietnamien ne rachèterait-il pas un certain nombre de domaines, grands ou moyens qui sont en cours d'exploitation, ou abandonnés mais faciles à remettre rapidement en état. Ces domaines sont menacés d'éclatement par le Code Agraire qui

limite à 100 hectares la propriété d'une personne. Sans doute, ce Code démagogique et inopérant précisément parce qu'il est allé trop loin, sera-t-il remanié. Mais si les modalités d'application seront adoucies, il ne sera certainement guère modifié quant au fond.

Les propriétés françaises, protégées par les conventions encore en vigueur, vont sûrement être dans très peu de temps soumises à la loi commune. Leurs conditions d'exploitations ne seront d'ailleurs guère brillantes dans l'avenir. Et l'on ne sait trop ce que sera l'évolution de la situation politique dans les années qui viennent.

Devant tant de certitudes défavorables et d'incertitudes inquiétantes, mon interlocuteur a conclu que, personnellement, il était prêt à céder ses biens, même immédiatement avec les récoltes sur pied, au Gouvernement Viêtnamien qui pourrait y installer gratuitement, ou par un système de location-vente, des évacués qui seraient aussitôt placés dans des conditions normales d'exploitation et pourraient vivre assez rapidement par leurs propres moyens.

X X

X

Cette suggestion est intéressante à mon avis. Elle sera coûteuse, certes, mais une étude précise montrera peut-être qu'elle reviendrait moins cher que d'entretenir chichement les évacués pour leur permettre de rester oisifs. Elle pourrait rendre à la vie normale des dizaines de milliers de personnes qui seront sous peu une source de désordre si l'on n'aborde pas le problème de leur recasement.

Je crois que beaucoup de nos compatriotes exploitants rizières que l'avenir inquiète l'accepteraient avec plaisir.

Selon les directives que je recevrai, je pourrai procéder à des sondages qui permettront de faire, si on le désire, des suggestions précises au Gouvernement Viêtnamien pour régler une question qui devient angoissante, tout en ménageant les intérêts de nos nationaux.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

18 AOUT 1954

CONFIDENTIEL

249/P/S

Monsieur le Chef du Service Français de
Sécurité au Sud-Vietnam,

B A I G O N

Objet : Evacuation des évacués.

Des instructions ont été données pour que
ne soient hébergés, en qualité d'évacués à la
charge de la Représentation Française en Indochine
que les personnes rentrant dans les catégories
suivantes :

- a/ Ressortissants Français, tels qu'ils sont dé-
finis par les textes sur l'inscriptions,
leurs conjoints et enfants mineurs qui ne se-
raient pas ressortissants Français comme il est
précisé ci-dessous;
- b/ Les Vietnamiens employés par les Services Fran-
çais, leurs conjoints et enfants mineurs;
- c/ Les Autochtones placés sous notre protection
et qui sont éventuellement signalés par M. le
Légat Général du Nord.

...../.....

étrangers, ascendants, collatéraux, amis, domestiques
qui n'ont pas droit eux-mêmes à l'héber-
gement gratuit, ne peuvent se rattacher à une personne en
beneficiant pour y prétendre.

Une seule exception est faite pour les vides
des Serbiens.

Je signale que les fiches délivrées par le
Nord n'entraînent pas un droit à l'hébergement automatique.

Les circonstances obligent mon collègue du
Nord à en délivrer à des personnes n'y ayant pas droit et
il faut plutôt les considérer comme un ordre de transport
que comme un bon d'hébergement.

Un triage rigoureux s'impose donc à l'arrivée.
Il n'a pas été fait jusqu'ici et les passe-droits consentis
ont abouti à doubler presque le nombre des hébergés régu-
liers, ce qui nous a placés dans de très grandes difficul-
tés dues à la saturation anormalement rapide des centres
d'hébergement qui a entraîné l'arrêt des évacuations pen-
dant 3 jours, ce qui est regrettable, et a conduit à
faire supporter au budget de l'Etat français des dépenses
considérables qui ne lui incombent pas.

Cette façon de procéder doit cesser immédiatement.

Je vous demande de donner les directives néces-
saires aux agents de votre service pour que les instruc-
tions données soient strictement respectées à partir d'au-
jourd'hui.

Afin qu'il en soit bien ainsi, chaque fonction-
naire établissant une fiche le signera en indiquant lisi-
blement son nom et son grade. Je serai au regret de propo-
ser de mettre à la charge de ceux qui ne feraient pas

preuve de la vigilance nécessaire, les dépenses qu'aurait à supporter l'Etat français du fait de leur négligence./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE AU SUD-VIET-NAM



MIALIN

C F au Vietnam (avec note écrite en annexe)
Darnigrole (- id)
le général Gombiz
Dural
Bureau Misite

Long

R. MIALIN

27 JUIL 1954

n° 229/P/B

Monsieur le Général Commandant
les F.T.S.V.

- TAN-SON-NHUT -

Objet : Regroupement des civils français et de
certains vietnamiens.

P. J. : Une.

J'ai l'honneur de vous communiquer copie
de ma lettre 226-P/S en date du 22 Juillet 1954
adressée à M. le Chargé d'Affaires de la République
Française au Vietnam.

M. le Commissaire Général saisi de cette
question a donné son accord à mes propositions.

J'ai demandé à M. MORET, Chef du Service
Français de Sécurité de se tenir à votre disposition
afin de mettre au point les mesures à prendre pour
la mise en application éventuelle de ces propositions
tant à Saigon qu'en province.

Je pense qu'il serait expédient que tout
soit réglé dans les plus brefs délais./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

le à :
Chef du Service Français
Sécurité au Sud-Vietnam

SAIGON

22 juillet 1954

N° 226 - P/S

Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Vietnam

S A I G O N

Objet : Regroupement des civils français et de certains
vietnamiens.

R e f : Instruction n° I45/SPD/AFG/TS du 11 juillet 1954

L'instruction précitée prévoit, dans son paragraphe 5 que, dans tous les centres urbains du Vietnam, des fiches seront remises aux ressortissants français et à certains vietnamiens habitant dans des zones où la sécurité ne pourrait être maintenue en cas de troubles, leur indiquant la conduite à tenir pour rejoindre les centres de regroupement.

Autant le recensement des locaux disponibles dont je parle dans une autre lettre apparaîtrait comme une mesure naturelle dans la situation actuelle, autant la distribution de telles fiches au Sud Vietnam serait de nature à provoquer une véritable panique. Il n'est pas en effet question de l'expliquer et elle apparaîtrait comme signifiant qu'un danger grave et imminent que l'on ne soupçonnait pas existe. Comme environ 8.000 personnes seront touchées, il est illusoire de compter qu'elles obéiront, bien au contraire, si on leur recommande la discrétion.

Tout le monde s'affolera, aussi bien les Français que les Vietnamiens dont le Gouvernement pourra considérer la mesure prise comme une marque de défiance à son égard.

La situation est évidemment différente dans le Nord et le Centre, mais ici, je le répète, ce serait fâcheux, à mon avis tout au moins, de distribuer des fiches.

D'accord avec les Services de Sécurité et l'Autorité militaire responsable, je propose qu'au cas où il serait décidé de regrouper les ressortissants français, ceux-ci soient avisés par tous les moyens possibles (avis individuels avec prière d'avertir les voisins, voitures munies de hauts-parleurs, jets de tracts préparés à l'avance, affiches, radio, etc...) d'avoir à rejoindre immédiatement le poste militaire UF le plus voisin, poste bien connu de chaque habitant des quartiers périphériques.

A partir de ce moment, la sécurité de nos ressortissants sera assurée. Ils seront conduits sous protection au centre d'accueil militaire dont dépend le poste et cela en vertu de consignes données à l'avance.

Puis les centres d'accueil militaires dirigeront tout le monde sur le centre de triage Chasseloup Laubat qui les prendra en charge.

Des mesures analogues seront prévues pour la province, soit à la diligence des Commandants d'Armes du Chef-Lieu, là où il y a des troupes UF, soit à la diligence du gendarme dans les provinces transférées. Il leur sera remis, dès maintenant, un pli fermé qu'ils ouvriront sur ordre venu de Saigon et qui leur donnera les directives nécessaires.

Bien que je n'aie absolument aucune inquiétude sur la sécurité au Sud-Vietnam pendant les prochains jours, j'espère que la question doit être tranchée à très bref délai, mon rôle étant de prévoir le pire.

Je demande que des instructions me soient rapidement données. Je pense que la mesure envisagée par l'instruction I45/SPD serait une erreur ici. Mais il est bien évident que j'exécuterai aussitôt ce qu'on me dira de faire./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

Copie :

M. le Gal. GAMBIEZ

M. MORET

Cdt. DEDUIT (Secteur Saigon-Cholon)

Fait

22 juillet 1954

CONFIDENTIEL

225/P/3

Monsieur le Chargé d'Affaires de la
République Française au Vietnam,

SAIGON

Objet : Recensement des locaux disponibles
à Saïgon-Cholon.

J'avais demandé, récemment, que des
gendarmes soient mis à la disposition du Service
des Logements de Saïgon-Cholon pour procéder au
recensement des locaux disponibles chez les res-
sortissants français habitant à l'intérieur du
périmètre dit de "sécurité".

Il m'a été répondu, verbalement, que la
mesure était inopportune car elle serait de na-
ture à soulever la panique parmi la population. Les
événements ont évolué très rapidement en quelques
jours et je ne pense pas que l'on puisse faire
maintenant une objection à ma demande, chacun
comprenant que l'abandon du Tonkin ne se fera pas
sans évacuation des ressortissants français, que
beaucoup viendront se fixer à Saïgon et qu'il
faudra bien les loger.

...../.....

La mesure est d'autant plus urgente que, d'une part, elle s'appliquerait aussi aux quelque 8.000 Français qui habitent hors du périmètre de sécurité et qu'il faudra rapatrier à l'intérieur de ce périmètre en cas de trouble et que d'autre part, le S/Chef d'Etat-Major des F.T.S.V., le Lieutenant-Colonel BERGUE, s'a dit ce matin qu'il ne fallait guère compter sur les locaux prévus par l'Armée, et encore pour une occupation de deux ou trois jours seulement, ce qui compliquerait singulièrement les choses et incite à prendre des précautions supplémentaires.

Les gendarmes - ou autres - qui feraient le recensement, pourraient prendre à la Délégation Générale les listes des ressortissants français, classés par rucs, ce qui faciliterait leur travail./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
SUD VIET-NAM



MIALIN

Copies à :

- M. le Général GAMBIEZ,
- M. H. KET,
- M. AGOSTINI,
- M. DARRIGADES,
- M. LEON.

-7 JUIL 1954

N° 210/PB

Monsieur le Haut-Commissaire de la
République Française au Viêt-Nam,

S A I G O N

O b j e t : Evacuation éventuelle de la population
française du Nord.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître si, à l'échelon Délégation Générale du Sud Viêt-Nam, des mesures sont à prendre en vue de l'hébergement de tout ou partie de nos ressortissants du Nord, dans l'éventualité d'une évacuation totale ou partielle de cette région.

Je n'ai jamais entendu soulever cette question et je crains qu'on ne soit amené, à un moment donné, à une improvisation hâtive, donnant de mauvais résultats./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

24 JUN 1954

11° 194 - P/S

SECRET

Monsieur le Haut-Commissaire de la
République Française au Vietnam,

S A I G O N

Objet : Réactions des Français et des Vietnamiens
à la suite de la formation du Cabinet
français par le Président MENDES-FRANCE
et de la désignation de M. NGO DINH DIEM
comme Président du Gouvernement Vietna-
mien.

C'est la formation du Cabinet MENDES-
FRANCE qui est l'événement capital, aussi bien
pour les Français que pour les Vietnamiens. Elle
éclipse la désignation de M. NGO DINH DIEM car
tout le monde est persuadé que c'est l'attitude
de la France à GENEVE qui règlera le sort de
l'Indochine et que les dirigeants locaux devront
s'incliner, comme le fit le Président de la Co-
rée devant la décision américaine.

...../.....

Il y a un an, le Président MENDES-FRANCE était bien loin d'avoir "la cote". On voyait en lui le "fossyeur de l'Union Française", l'homme décidé, s'il arrivait au pouvoir, à évacuer l'Indochine sans condition.

Pour à peu près tous les Français, encore abusés de la supériorité du blanc sur le jaune et confiants en notre supériorité militaire, pour les Vietnamiens surtout qui craignaient que nous les abandonnions, il était l'ennemi numéro I, celui dont on prononçait le nom avec une sorte de terreur quand on évoquait la possibilité de son entrée un jour dans les Conseils du Gouvernement.

Depuis ce temps là, il s'est passé bien des choses, on a constaté l'accroissement continu du potentiel Vietminh par l'augmentation de l'aide Chinoise et Russe et, en contrepartie, la répugnance des Vietnamiens à se battre et l'incertitude des intentions de ceux qui nous poussent à la lutte et qui semblent devenir moins chauds pour y participer au fur et à mesure que le danger s'accroît. Il y a eu DIEM BIEN PHU.

On a réalisé que les charges de la France et que ses pertes en hommes allaient s'accroître sans cesse avec bien peu de chances de succès, pour arriver, peut-être, à un conflit international aux conséquences incalculables.

On a relu les discours de M. MENDES-FRANCE et l'on s'est aperçu qu'il avait vu juste. Sa déclaration devant l'Assemblée Nationale a rasséréiné la plupart des

gens puisqu'il avait l'inébranlable intention de mettre fin au conflit, certes, mais sans capitulation, sans abandon des Etats Associés, en consentant sans doute les sacrifices que la situation rend inévitables, mais dans l'honneur. On a été séduit par son adresse et son désintéressement lorsqu'il a demandé un délai de quatre semaines pour faire cesser les hostilités en Indochine en s'engageant à s'effacer s'il échouait.

Le courage qu'il a montré, refusé de tradition à beaucoup de parlementaires, a apporté une aide déterminante aux idées qu'il émettait.

L'unanimité s'est à peu près faite en sa faveur.

Les fonctionnaires, les employés de commerce, les professions libérales qui étaient prêts à toutes les solutions en raison de l'attitude des Vietnamiens - j'en ai parlé en Octobre dernier, à propos du Congrès - sont enchantés qu'on recherche enfin la paix avec une ferme volonté d'aboutir, sans recourir aux solutions extrêmes qu'on aurait acceptées à contre coeur tout de même. Il n'y a guère que dans le milieu des affaires qu'on se montre réticent. J'étais avec plusieurs dirigeants d'entreprises importantes le 18 Juin à 9 heures lorsqu'on a appris l'investiture. J'ai vu les mines s'allonger et entendu quelques réflexions pleines de réserves. Mais je ne suis pas sûr que cela ne s'efface pas avec le temps car c'était plutôt la réaction de gens installés dans une situation confortable et qui sentaient que quelque chose allait changer, sans savoir trop quoi, plutôt que l'aboutir.

tissement de l'examen critique et impartial des faits.

Je laisse de côté la poignée de "jusqu'aboutistes" qui, ayant bien réfléchi que, quelle que soit l'extension que prenne le conflit indochinois ils ne seront touchés ni dans leur personne ni dans leurs proches, se font les champions de la lutte à outrance, sans souci des pertes, ne voyant que leurs intérêts qu'ils croient devoir bénéficier d'un conflit généralisé.

Les Vietnamiens, qui étaient autrefois absolument opposés à M. MENDES-FRANCE, ont fait volte-face. La masse, qui veut la paix à tout prix et qui est disposée pour cela à tous les renoncements, ne peut évidemment qu'approuver les efforts faits pour obtenir cette paix.

Les autres, fonctionnaires, commerçants, propriétaires, etc... qui par conviction ou par intérêt repoussent toute solution risquant de donner une chance au Vietminh tôt ou tard et qui souhaitent cependant la paix, eux aussi, ont été rassurés par l'affirmation que la France ne renierait pas ses engagements. Ils acceptent par avance les compromis qui pourraient intervenir car ils savent fort bien qu'une position intransigeante est insoutenable. Et même si l'on en arrive au partage, ils seront satisfaits si c'est le prix de la cessation des hostilités. J'ai déjà dit la position du Sud sur cette question et les sentiments égoïstes qui la suscitent. C'est toujours vrai.

Sans doute, ne faut-il pas s'attendre à ce que les milieux Gouvernementaux ou ceux qui se posent en champions du nationalisme intégral fassent

bonne figure à M. MENDES-FRANCE. On voit en lui celui qui ira plus loin que M. BIDAULT. Ce dernier s'était arrêté à un cessez-le-feu avec regroupement des troupes des diverses zones. Le nouveau Président sera sans doute plus conciliant. Là encore, j'ai dit ce qu'il fallait penser des idées exprimées en public, par un Vietnamien, oralement ou par la voie de la Presse et de l'opposition qu'il y avait entre ce qu'il pense et ce qu'il se croit obligé de dire aux masses.

Je suis persuadé que, même de ceux-là, M. MENDES-FRANCE est vu avec sympathie car tout le monde, dans le Sud, aspire à la tranquillité.

Je ne ferai qu'une réserve, mais importante. Elle concerne l'attitude des Sectes. Depuis quelque temps, je les sens s'aigrir à notre égard. Les Cao daïstes, intégrés dans l'Armée Nationale qui ne s'occupe guère d'eux, ne comprennent pas que nous ne venions pas à nouveau à leur aide. Ils en ont du ressentiment et le dimanche 20, à l'occasion de l'inauguration du P.C. caodaïste de GIADINH, le Général PHUONG a prononcé un discours, assez peu clair comme à l'habitude, mais pas très agréable pour nous.

Les Hoa-Hao dont nous avons repoussé toutes les avances, nous cantonnant strictement à exécuter les accords de 1947, s'attendent à subir le même sort que les Cao daïstes et montrent une certaine rancœur. Tout en affectant de ne connaître que les Français, ils s'isolent peu à peu et cherchent à qui ils pourraient s'agglomérer pour subsister.

Je laisse de côté les Binh-xuyen qui ne nous ont jamais aimé et qui, en ce moment, sont agités par la question de la désignation du nouveau Président du Gouvernement Vietnamien qui, pour eux, prime les autres.

L'attitude des Caodaïstes et des Hoa-Hao quant aux efforts tentés par M. MENDES-FRANCE ne se dégage pas encore nettement. Il apparaît cependant qu'elle sera en grande partie conditionnée par l'attitude de M. NGO DINH DIEM à leur égard. S'il est adroit, il pourra les attirer à lui et s'en servir s'il se raidit dans une opposition ferme à l'encontre des décisions qui seront prises à GENEVE.

Nous étant désintéressés des sectes, nous pouvons être payés de retour et avoir des récomptes de leur côté.

La nomination de M. NGO DINH DIEM comme Président du Gouvernement Vietnamien a fait peu d'impression chez les Français. On ~~ne tenait plus~~ ^{ne tenait plus} de Prince BUU LOC qu'on ne connaissait guère et si discret qu'on l'avait presque oublié. On ne connaît pas plus M. NGO DINH DIEM. Tout au plus ceux qui sont ici depuis un certain temps savent qu'il est du Centre et se souviennent de son attitude pro-japonaise et anti-française pendant l'occupation nipponne. Ils pensent que nous allons avoir pas mal de fil à retordre avec lui sans pouvoir compter sur ce choc psychologique si souvent annoncé et jamais réalisé. Et puis, pour nos compatriotes, ce qu'entreprend M. MENDES-FRANCE

est à une tout autre échelle que ce peut entreprendre ici un Gouvernement Vietnamien quel qu'il soit. On attend une expérience comme on en a déjà fait beaucoup

Les Vietnamiens se préoccupent évidemment beaucoup plus de leur futur Maître bien que, je l'ai dit plus haut, ils soient loin d'être indifférents de ce qui se passe à PARIS et à GENEVE.

M. NGO DINH DIEM a à son actif sa probité proverbiale, son désintéressement complet, son caractère indépendant, son patriotisme ardent et indiscutable. Il a, dans le Sud même, un certain nombre de défenseurs prêts à se dévouer pour lui sans arrière-pensée, ce qui ne s'était guère vu jusque là.

Il arrive à une époque où l'on a besoin d'un Chef et il n'a jamais été usé par le pouvoir. Rien ne le gênera dans son action. On connaît son peu d'admiration pour BAO DAI et l'on pense qu'il éliminera celui que, depuis longtemps déjà, on estime indésirable.

Ce côté de sa personnalité est pour lui un très gros atout.

Mais hélas! on met beaucoup à son passif.

La masse ne le connaît à peu près pas.

Ceux qui savent qui il est le trouvent, un peu comme le Prince BUU LOC, très sympathique à bien des égards, mais fort loin des réalités, ayant perdu le contact avec le Pays par sa façon de vivre et ses absences prolongées. On considère que son attitude, jusqu'à maintenant, a été purement négative. Il s'est toujours refusé à collaborer se bornant à observer ce que faisaient les autres. On aimerait savoir s'il sortira de cette position et si ce théoricien pourra faire oeuvre constructive et efficace.

Mais ce qu'on lui reproche par dessus tout c'est son origine.

Les superficies contrôlées dans le Sud sont supérieures à celles, réunies, du Centre^{et} du Nord. Il en est de même pour les populations.

Il est inutile de rappeler la suprématie du Sud en matière économique, fiscale, budgétaire. Et malgré cela, c'est à un représentant de la minorité la plus faible que l'on confie les rênes de l'ensemble du Pays. Je ne répèterai pas ce que j'ai maintes fois écrit sur les tendances autonomistes de la Cochinchine, sur l'aversion qu'on y a pour le Tonkinois et l'Annamite envahissants. J'ai entendu les mêmes doléances depuis quelques jours. Et l'on ajoute qu'alors qu'on se prépare à négocier avec le Vietminh et que le Centre et surtout le Nord semblent les perdants nettement désignés en cas de réussite des pourparlers, le moment est vraiment mal choisi de faire appel à une personnalité de cette région pour diriger les affaires de Vietnam.

Elle sera forcément partielle en défaveur du Sud. Et l'on ne dit pas qu'un homme du Sud pousserait l'impartialité jusqu'à abandonner complètement le Tonkin si la Cochinchine pouvait se tirer d'affaire sans aucun dommage. Un tel raisonnement est d'un égoïsme total, mais il est naturel et il est compréhensible qu'il pèse d'un grand poids dans la balance.

Il faut aussi mentionner que M. NGO DINH DIEM est catholique. Cela lui apportera des sympathies dans certaines régions, sans que cela aille bien loin, même à VINHLONG où son frère est Evêque, même chez les U.M.D.C. qui cherchent à se reconstituer.

Par contre, les Hoa-Hao et les Cao-daiistes restent

sur la réserve. Les derniers cartels, dont les ten-
dances à l'égard de leur religion sont bien connues
ou fausses, ont été exhibés et à la réputation, vraie
ou fautive, s'ensuit l'envie d'arriver leur
expansion.

Enfin, et voilà le plus grave, M. BAO DIAO
est toujours en vue par ses plus grandes qualités
de honneur et de dignité de vie.

Il est attendu à ce qu'il soit inévitable
sur le chemin de la prospérité, des traits de sa
nature, des entreprises locales.

Les Bink-Iyen se sentent tout particulièrement
de venir dans ce pays et de leur donner
l'exploitation du Grand Nord et du Sud de la
zone de tolérance, source de la majeure partie de leur
profit. J'ai déjà vu les Bink-Iyen et les BAY
VLEN qui n'a aucune intention de se laisser dépouiller.

Les Ministres et anciens ministres
sionnaires, les fonctionnaires de tous rangs qui ont
"acheté" leur poste et font vivre au maximum le pla-
cement qu'ils ont fait, trahissant les Bink-Iyen et in-
quies par leurs privilèges. Un solide barrage va
s'établir contre l'expansion de cette entreprise
qui sera certainement le premier pas et tous les tra-
vaux seront en vue pour le faire trébucher.

En face de tous ceux qui vont s'opposer à
lui, il n'y a que quelques milliers de "clients" et un
faible nombre de gens riches, qui considéreront
ses succès avec un certain dépit, marqueront avec
satisfaction ses échecs et ne feront absolument rien
...../.....

pour l'aider de peur de troubler leur quiétude relative et d'avoir à assumer certaines responsabilités.

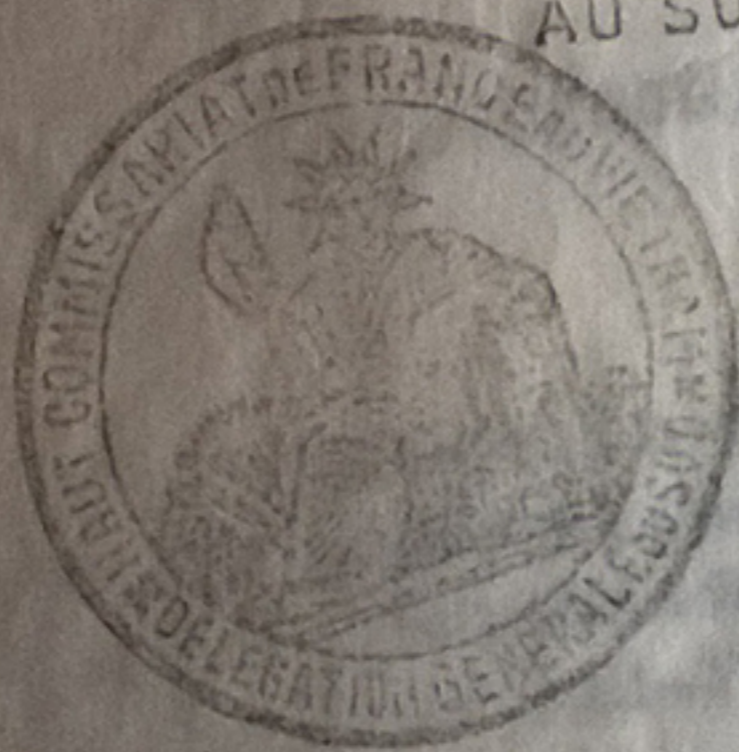
L'expérience NGO DINH DIEM débute comme celle du Prince BUU LOC. Il bénéficie d'un préjugé favorable, mais il lui faudra être très prudent dans les réformes qu'il entreprendra pour ne pas voir grossir le nombre de ses ennemis aussitôt qu'il passera à l'action. En un mot, il faudra qu'il mette une sourdine lors de la réalisation du programme qu'on lui prête. On attend qu'il fasse des miracles, mais par lui seul, sans toucher aux intérêts de quiconque.

En particulier, il lui sera bien difficile de transformer en désir ardent de combattre l'aversion qu'ont les gens du Sud pour le métier des armes et il apparaît à tous qu'il ne faut pas compter sur la possibilité de forger une armée vietnamienne capable de relever l'Armée française et de refouler le Vietminh suffisamment rapidement pour éviter que des décisions ne soient prises qui puissent, à plus ou moins brève échéance, modifier la structure actuelle du Pays. Et c'est pourtant là l'essentiel de sa tâche. Mais pour l'accomplir, il faut modifier l'état d'esprit d'une population tout entière, et cela est très long.

L'opinion générale est d'ailleurs qu'il n'y a pas harmonie entre le Cabinet français et le Cabinet Vietnamien. On est persuadé que M. NGO DINH DIEM est l'homme de M. LAMIEU mais non de M. MENDES-FRANCE et que, si celui-ci réussit, un violent conflit pourra surgir entre la France et le Vietnam en raison de l'intransigeance de M. NGO DINH DIEM, en ce qui concerne l'intégrité de son Pays, qui s'accom-

moderait beaucoup mieux de la lutte à outrance que de négocier. Il faut souhaiter que cette intran-
sigeance que l'on prête généreusement au nouveau
Président s'est émue et, d'ailleurs, sa récente
déclaration est fort encourageante sur ce point. Il
dit ce qu'il est obligé de dire, mais n'exclut nulle
tentative d'arrangement./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM



R. MIALIN

23 JUIN 1954

n° 193/P13

Monsieur le Colonel VALLIER
Secrétaire Permanent de la Défense,

S A I G O N

Objet : Renseignements numériques concernant la population française résidant au Sud-Vietnam.

Ref : Votre note n° 129 SPD/AFG/TS du 21.6.54.

En réponse à votre note sous référence, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les résultats acquis par le recensement de la population française résidant au Sud-Vietnam et arrêtés au 22 Juin :

Déclarants : 11.313 (dont 281 déclarations reçues des provinces)

Immatriculés : 23.608.

En ce qui concerne le paragraphe II de votre note, le travail de dépouillement et de classement étant en cours d'achèvement, des chiffres complets vous seront fournis dans une dizaine de jours./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD-VIETNAM

R. MIALIN

CONFIDENTIEL

16 JUIN 1954

N° 186 - P/S

Monsieur le Haut-Commissaire de la
République Française au Vietnam,

S A I G O N

Objet : Protection des ressortissants français
de Saïgon-Cholon.

En 1950, le Haut-Commissaire de France
en Indochine s'inquiétait de l'état d'esprit
de la population de Saïgon-Cholon et, envisageant
une défaillance possible de la police vietnamienne
prescrivait l'étude de la création d'une "police
auxiliaire" qui serait rassemblée en cas de be-
soin pour assurer la sécurité de nos ressortis-
sants dans la capitale du Vietnam.

Un projet assez complet a été établi
par le Général CHANSON, Commandant les F.T.S.V.
et Commissaire de la République Française dans
le Sud-Vietnam et a fait l'objet de la lettre n°
2044/S-CAB du 21 Août 1950.

Les suggestions faites ont dû être rete-
nues dans leur ensemble par le Général DE LATTE

...../.....

DE TASSIGNY, Haut-Commissaire de France en Indochine et
Commandant en Chef à qui la question avait été soumise
dès son arrivée ici, puisque je retrouve mention d'une
note de service n° 524/FAMO/DEFNAT du 31 Décembre 1950
relative à la préparation de la mobilisation en Indochine
et prévoyant l'affectation de certains officiers, sous-
officiers et hommes de troupe à des unités type "garde
civique à créer prochainement".

Il est vraisemblable que l'amélioration de
la situation en 1951, la perspective d'engager certaines
dépenses, puis la disparition du Général CHANSON et du
Général DE MATTE DE TASSIGNY, ont fait différer la mise
à exécution du projet dont ils avaient été les promoteurs
et qui est finalement tombé dans l'oubli.

La situation a bien évolué depuis 1951.

J'ai dit maintes fois qu'il y avait à Saigon-
Cholon quelques dizaines de milliers d'individus consti-
tuant la lie de la population et prêts à toutes les vio-
lences. J'ai cité comme exemple du développement absolu-
ment imprévu de certaines manifestations, l'incident qui
s'est produit la veille de Noël 1953.

J'ai rappelé que le Vietminh avait remis en
place Sécurité d'assaut, Comités d'assassinat, Comités de
sabotage etc... qui n'attendaient qu'un mot d'ordre pour
entrer en action, certains de toujours trouver sur place,
disposés à les suivre, les éléments de trouble dont je
viens de parler.

J'ai dit les doutes que l'on pouvait avoir
sur le loyalisme d'une police noyauté par les Binh-Xuyen
d'une part, par les Vietminh d'autre part.

o
o
o

Tout cela reste vrai et la nomination de LAI VAN SANG comme Directeur Général des Services de Sécurité n'est pas faite pour arranger les choses.

Puis, pour s'en tenir aux événements récents, il y a eu DIEM BICH PHU qui a renversé les convictions chez beaucoup de ceux qui, jusque là, étaient partisans - et le restent d'ailleurs - de l'ordre que nous avons instauré mais qui pensent maintenant que le Vietminh est définitivement le plus fort et qu'il faudra nécessairement lui donner des gages un jour et que, pour ce faire, le mieux est de s'en prendre aux Français.

Il y a eu aussi les négociations de PARIS avec tous les commentaires malveillants à l'égard de la France qu'elles ont déclenchés dans les journaux, et la Conférence de GENEVE qui a été à l'origine d'une tentative de mouvement d'opinion contre toute idée de partage éventuel du Vietnam, mouvement d'opinion dirigé toujours contre la France, accusée de vouloir composer avec le Vietminh afin de se soustraire à ses obligations envers le Vietnam.

De toutes ces campagnes, on n'a retenu que leur côté xénophobe et antifrançais même, sans se soucier qu'on est en désaccord avec elles sur le fond.

Le coup a été porté et a suscité, même chez ceux qui sont le plus près de nous, un sentiment paradoxal mais réel, de défiance qui chez certains frise la haine. J'en ai eu tout récemment la confirmation au cours d'une conversation avec un haut fonctionnaire vietnamien qui vient d'être affecté à la Préfecture de Saigon-Cholon, que je connais

depuis fort longtemps et que je suis attaché à nous par intérêt.

En définitive, il y a eu évolution dans le mauvais sens de l'état d'esprit de toutes les couches sociales de la population, accroissement de doutes sur les services que peut rendre la police vietnamienne et apparition de possibilités de détérioration, à plus ou moins bref délai, d'une situation qui donne déjà du souci.

Il est indispensable d'en revenir au projet de "police auxiliaire". Je lui conserve ce nom bien que la situation ait évolué depuis 1950 car lui en trouver un autre sera le moins difficile.

Il est bien évident que l'indépendance totale accordée au Vietnam ne permet pas la mise sur pied de cette police auxiliaire en tant que force rattachée officiellement à l'autorité civile. Mais nous pourrions toujours la constituer sous la couverture du corps expéditionnaire qui a le droit d'avoir à sa disposition un corps de sécurité assurant en cas de besoin l'ordre dans la base militaire importante que constitue Saigon.

Je n'entrerai pas dans les détails au sujet de la constitution de cette "police auxiliaire".

Je demanderai simplement à être consulté si l'idée en est retenue.

...../.....

Il faut en effet bien définir son rôle.

Ce ne sera pas une force purement militaire, mais seulement à couverture militaire.

Elle n'aura pas pour but de se substituer de toutes ses charges à la Police municipale vietnamienne. Elle se bornera à assurer l'ordre dans la rue, dans un périmètre restreint, car il est évident qu'en cas de tension il y aura un regroupement de nos nationaux éparpillés quelque fois très loin du centre de l'agglomération.

Il ne sera nullement question, à ce moment, de régler la circulation, de dresser des contraventions, etc... Il suffira donc d'un corps peu nombreux mais doté de tous les moyens de transport et de transmission nécessaires, spécialisé dans la mission bien délimitée qui lui sera confiée qu'il accomplira en étroite collaboration avec l'autorité militaire.

Ce serait une erreur, à mon avis, que d'effectuer, uniquement pour cela, une mobilisation massive des Saïgonnais désorganisant la vie économique du Pays et de former avec eux des unités chargées de relever les groupements opérationnels dans l'intérieur qui, ainsi libérés, viendraient à Saigon assurer l'ordre./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

*Copie à
Miral (out) FTSL
Moat*

20 OCT 1956

DELEGATION GENERALE
POUR LE SUD VIETNAM

-1-

156-1/5

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE AU SUD VIETNAM p.i.

à

Monsieur Jean PAYART
Ambassadeur de France au Viêt-Nam

S A I G O N

En réponse à votre lettre en date du 10 octobre 1956, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, la liste des oeuvres à but social me paraissant les plus dignes de bénéficier d'une aide exceptionnelle de votre part.

Toutefois, en l'absence de toute précision sur l'importance des sommes que vous désirez consacrer à cette assistance particulière, je ne puis que suggérer un chiffre au regard de chacun de ces Oeuvres :

I - FILLES DE LA CHARITE DE ST VINCENT DE PAUL

Entretiennent des oeuvres multiples sur l'ensemble du territoire qui peuvent être résumées en

a - Domaine de Marie à Dalat
Orphelinat de 250 enfants dont plusieurs dizaines sont des petits eurasiens abandonnés

b - Oeuvres sociales en Pays Montagnards
Léproserie, crèches, dispensaires, foyers et écoles

c - Maison de la charité à THUDUC 150.000 \$

.../...

- 2 - LEPROSERIE DE DJIRING
administrée directement par Mgr
CASSAIGNE, ancien évêque de Saigon 100.000 \$
- 3 - MISSION CATHOLIQUE AUPRES DES
MONTAGNARDS A DJIRING
dirigée par le R.P. MORICEAU,
missionnaire très actif 50.000 \$
- 4 - FOYER DES MARINS
90 rue Jean Eudel à Saigon

Oeuvre catholique d'accueil des
marins du Commerce de passage à
Saigon. Ouvert en février 1952 sous
la direction du dynamique père fran-
ciscain Benoit BRUN remplacé depuis
le 1er octobre 56 par le R.P. Joël
COTTY, reçoit indistinctement tous
les marins, connaît le plus franc
succès mais est encore peu connu du
grand public 20.000 \$
- 5 - OEUVRES DES COEURS VAILLANTS DE STE
JEANNE D'ARC A CHOLON

Oeuvre affiliée à la Maison-mère de
Paris, à caractère social et de
grand rayonnement français grâce au
dynamisme débordant de son directeur
le R.P. NHO 50.000 \$
- 6 - PETITES SOEURS DE FOUCAULD
Rue Richaud prolongé, n° 400

aux activités multiples dont celles
très méritoires de soins donnés aux
lépreux chinois réfugiés dans l'en-
ceinte du cimetière cantonnais de
Phu Tho (Cholon) 50.000 \$
- 7 - CRECHE DE LA RUE TRIEU CHAU A CHOLON
reçoit les très jeunes enfants aban-
donnés de toutes nationalités 30.000 \$
- 8 - HOSPICE DE PHUMY 30.000 \$

45071858

145/P/S

ST

DELEGATION GENERALE
POUR LE SUD VIETNAM

-1-

N O T E pour :

CONFIDENTIEL

Monsieur le Chef de la Chancellerie de l'Ambassade
de France au Viêt-Nam
(PERSONNEL - S.A.T)

S A I G O N

O B J E T : Allocation de cessation de service du
personnel du Centre de Passage L. Mossard

REFERENCE : V/note n° 4I4/C/CH/SAT du 2.10.56

En réponse à votre note citée en référence,
j'ai l'honneur de vous faire connaître que cette
Délégation Générale ne détient aucun dossier au nom
des agents qui étaient précédemment en service au
Centre de Passage Lucien Mossard.

Les intéressés ont été recrutés, semble-
t-il, hors de toute procédure réglementaire et rémunérés à l'origine sur la caisse du Centre, alimentée en recettes par la perception des loyers.

C'est dans le souci d'éviter une éventuelle revendication de ces agents auprès des organismes vietnamiens qualifiés, que M. le Haut-Commissaire adjoint avait prescrit verbalement le mandatement à leur profit des indemnités de congédiement prévues par le Code du Travail.

Je crois devoir enfin attirer votre attention sur les prescriptions de la Mission de Contrôle en matière de gestion du personnel (cf. note n° II6 du 3.7.56). Il semblerait que, du fait de la disparition de l'auto-administration au sein de la Représentation française, la Délégation Générale ne soit plus habilitée à établir les projets de décision en la matière.

LE DELEGUE
AU SUD VIET-NAM
HENRY

1967

143/P3/S

NOTE

pour M. le Directeur de la Cité LYAUTEY à CHOLON

CONFIDENTIEL

Il m'a été signalé que les époux OTRECHKO, apatrides d'origine russe, habitant la Cité Lyautéy, qui ont sollicité leur "rapatriement" gratuit et leur hébergement dans un Centre d'Accueil de France, disposeraient de moyens d'existence et de ressources suffisantes pour ne pas avoir à recourir éventuellement à l'assistance des Services Sociaux local et métropolitain.

Pour me permettre de me faire une opinion exacte sur leur situation de fortune et d'émettre un avis motivé sur leur dossier de rapatriement qui doit être soumis au visa des Services de Contrôle, je vous serais obligé de vouloir bien, par une enquête discrète, me faire connaître :

- 1°/ les moyens d'existence de M. et Mme OTRECHKO, le montant de leur salaire, pension de retraite, rentes, l'importance des biens et ressources de toute nature qu'ils pourraient posséder;
- 2°/ les charges qu'assume actuellement ce couple;
- 3°/ Si, à votre avis, M. et Mme OTRECHKO seraient en mesure de se livrer à un travail rémunéré en France pour n'être pas éventuellement à la charge de la collectivité française, s'agissant d'étrangers dont en principe la Représentation française n'a pas à connaître.

LE DELEGUE
AU SUD VIET-NAM

P. RENY

MD

14 SEP 1956

127 / P/S

Le Délégué Général de France au Sud-Vietnam p.i.

SAIGON

à

Monsieur le Préfet de SAIGON-CHOLON.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli, la traduction d'un communiqué paru dans le " DA NGUYEN " de ce vendredi et émanant du bureau de " FORCE OUVRIERE " .

En raison de la grave menace pesant sur les ressortissants français d'après le dernier alinéa de ce communiqué, je vous serai reconnaissant des mesures que vous voudriez bien prendre en vue d'assurer la protection des vies françaises au cours des journées prochaines.

Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur a été alerté par mes soins dès ce matin et m'a donné l'assurance que les ordres seraient donnés en vue d'assurer le maintien de l'ordre public en ville.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous voudriez bien réserver à cette correspondance, Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, les assurances de ma parfaite considération et de mon bien cordial souvenir ./.

LE DÉLÉGUÉ GÉN. DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

P.R.E.

SECRET

URGENT

30 2001 1955

117 - PLS

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Délégué Général de France au Sud-Viêt Nam p.i.

SAIGON

à

Monsieur Jean FILLIOL
Ministre Plénipotentiaire
Haut Commissariat de la République Française au
Viêt Nam p.i.

SAIGON

Faisant suite à ma lettre n° 109/P/S du 24 août 1956, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie de la lettre en date du 28 août 1956 par laquelle M. PHAN CHAN THE, Pharmacien, insiste pour une intervention urgente de notre part auprès des Autorités Viêt-namiennes en vue d'obtenir la certification de départ sur son passeport dans les meilleurs délais.

Comme je le signalai dans ma note susvisée, il est inadmissible, car contraire aux accords conclus en 1954, que les Services de Police et de Sécurité Nationales viêt-namiennes persistent dans leur attitude actuelle. Une représentation très énergique semble devoir s'imposer sans délai, car est dépassé aujourd'hui le stade de l'intervention personnelle auprès des services compétents, les responsables s'excusant de ne pouvoir me donner satisfaction en raison des ordres impératifs provenant des Bureaux de la Présidence du Gouvernement.

A ce sujet, un haut fonctionnaire du Secrétariat à l'Intérieur a confirmé la décision prise récemment à la Présidence selon laquelle tout citoyen français d'origine viêt-namienne qui voudra faire usage de son droit (sic) de se rendre en France pourra l'exiger, mais le retour au Viêt Nam lui sera du même fait refusé ./.

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

P. R. L.

29 AOUT 1956

115-115

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE AU SUD VIETNAM p.i.

à

Monsieur Jean FILLIOL
Ministre Plénipotentiaire
Haut-Commissaire de la République Française au
Viêt Nam p.i.

S A I G O N

OBJET : Evacuation du Centre MOSSARD

P. J. : Une

J'ai l'honneur de vous rendre compte du refus opposé ce matin par les familles hébergées au Centre MOSSARD à poursuivre l'évacuation si heureusement amorcée cependant depuis ces deux derniers jours (II familles ont quitté le Centre durant les journées des lundi et mardi 27 et 28 août 1956 et ce, par leurs propres moyens).

A l'appui de leur geste, ils m'ont remis une requête, dont je vous prie de vouloir bien trouver copie, aux termes de laquelle "Monsieur le Conseiller Politique HESSEL a pris en main leur situation". Ils m'ont déclaré qu'ils ne videraient les lieux qu'après avoir obtenu satisfaction complète à leurs desiderata, comme le leur avait promis Monsieur HESSEL.

Monsieur le Premier Conseiller, alerté aussitôt par mes soins, m'a assuré ne s'être jamais engagé dans la voie indiquée par les intéressés. Je le conçois sans peine, car la satisfaction de ces promesses non seulement s'avérerait très onéreuse mais serait d'une réalisation lointaine : toutes choses contraires au but recherché dans la présente opération.

.../...

Je pense qu'il serait opportun d'apporter une réponse ferme à la requête qu'ils prétendent vous avoir remise le 27 courant, en leur laissant quelques jours de battement supplémentaire tout au plus. C'est le seul moyen que nous ayons pour libérer le Centre Lucien MOSSARD dans les meilleurs délais./.

P. RENY

Objet : Licenciement du personnel du Centre de Passage
Réf : la note n° 6012/P du 27 août 1956

La notification des décisions de M. le Haut-Commissaire, dont vous avez été informé par ma note citée en référence, le personnel de services et d'entretien du Centre de Passage sera licencié pour compter du 10 septembre 1956.

En conséquence, je vous prie d'être bien voulu notifier à M. MAH MOU HOU, votre chargé, la lettre de prière de congé ci-jointe.

Vous voudrez bien également porter votre attention sur la composition des listes de personnel et des salaires et charges de ce Centre.

ST

25 AOUT 1956

114/P/S

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE AU SUD VIETNAM p.i.
à SAIGON

Monsieur le Directeur du Centre de Passage
"Lucien MOSSARD"

SAIGON

CONFIDENTIEL

TRÈS URGENT

O B J E T : Licenciement du personnel du Centre
de Passage
REFERENCE : Ma note n° 6012/P du 24 août 1956

En application des décisions de M. le Haut-Commissaire, dont vous avez été informé par ma note citée en référence, le personnel de secrétariat et d'entretien du Centre de Passage sera licencié pour compter du 16 Septembre 1956.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir notifier à M. PHAM XUAN TIEU, contre émargement, la lettre de préavis de congédiement ci-jointe.

Vous voudrez bien également porter cette mesure à la connaissance des dix hommes de peine et des cai, gardien et femme de charge employés au Centre./.

P. RENY

Copies :

- Chef B.A.S.
- Chancellerie (SAT)
- Chancellerie (Cté) (I p.j.)

113 / P/S

Monsieur,

En raison de la fermeture du Centre de Passage le 1er septembre prochain, je me vois dans l'obligation de me priver de vos services à la même date. J'ai le regret de vous faire connaître en conséquence que vous serez licencié pour compter du 16 septembre 1956.

La présente lettre, dont vous voudrez bien accuser la réception, tient lieu de préavis de congédiement.

En vous remerciant du dévouement dont vous avez témoigné dans l'exercice de vos fonctions, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR
AU SUD VIET-NAM

P. RENY

M. PHAM XUAN TIEU
Secrétaire au Centre de
Passage Lucien Mossard

SAIGON

COPIE

- Chancellerie (Cté)
"pour information"

24 AOUT 1956

ST

N° 110-PS

~~CONFIDENTIEL~~
LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE AU SUD VIETNAM p.i.

à
Monsieur Jean FILLIOL
Ministre Plénipotentiaire
Haut-Commissaire de la République Française au
Viêt-Nam p.i.

SAIGON

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 7494/HC en date du 22 août 1956 relative à l'Action Sociale.

I - Suppression du Centre MOSSARD

Les ordres sont donnés pour l'évacuation du centre au 1er septembre prochain.

a - Il reste à espérer que nos ressortissants, en enfants sages, gagneront les logements qui leur sont réservés à la Cité LYAUTEY.

Personnellement, je pense que moins d'un tiers des intéressés se rendra à Phu Tho, préférant rester sur place avec la nombreuse colonie vietnamienne qui y demeurera quoi qu'il advienne.

b - Nous ne disposons d'aucun moyen de contrainte, autre que la morale, et après les nombreuses expériences passées, je peux dire que celle-ci est de nul effet quand les intéressés frappés d'une mesure disciplinaire ne consentent pas à vider volontairement les lieux. La Police se refuse même à user de pression sur les intéressés tant qu'un jugement d'expulsion ne lui est pas transmis pour les fins classiques.

c - Nous ne disposons également d'aucun moyen de transport pour assurer le déménagement du mobilier

.../...

et bagages des familles à replier sur LYAUTEY. Je vous serai très reconnaissant de mettre à ma disposition 5 camions G.M.C. si possible à partir de lundi 27 août 1956, 8 heures, afin d'assurer l'évacuation dans les délais fixés.

d - Notification du licenciement est faite au personnel du Centre MOSSARD (14 au total) qui sera rendu effectif le 15 septembre 1956 de façon à respecter le minimum de préavis prévu par le code du travail local.

II - Unification du Service d'Action Sociale

A/-Il est exact que cette unification répond au désir que j'avais exprimé dans ma note n° 47-AI/S du 12 avril 1956 mais j'écrivais alors ceci

" Ni M. DARRIGADE, malgré son dévouement et
" sa bonne volonté, ni Mlle HENRY, malgré son apti-
" tude professionnelle, ne me semblent qualifiés
" pour diriger un bureau qui acquiert dans les cir-
" constances actuelles une importance très grande.

" La complexité du problème des rapatriements
" dans sa dernière phase d'exécution requiert la pré-
" sence à la tête du B.A.S. d'un fonctionnaire quali-
" fié ayant une grande expérience administrative jointe
" à un solide bon sens et à une autorité certaine sur
" l'ensemble de son personnel.

" Il y a eu dans le passé trop d'errements, de
" maladresses, de gaspillage des activités dus à la
" méconnaissance des textes surtout, pour qu'il ne
" soit point cherché un remède efficace à l'occasion
" de cette fusion des organismes anciens de l'Action
" Sociale. "

J'ajoutai en conclusion ceci : " Aussi, j'es-
" time indispensable que l'ensemble des affaires so-
" ciales soit confié à un fonctionnaire des cadres
" supérieurs, si possible un administrateur, à défaut
" un agent des cadres locaux particulièrement actif et
" compétent. "

- 3 -

Je maintiens toujours ce point de vue et je persiste à penser que c'est la solution la plus sage.

x

xx x

B- Aussi, suis-je très surpris de la désignation de Mlle HENRY à ce poste difficile.

Certes, je reconnais les belles qualités de travail et de dévouement dont elle a fait montre depuis les 17 mois qu'elle oeuvre au Bureau d'Action Sociale; mais comme je l'écris plus haut elle ne paraît pas apte à remplir ces fonctions délicates.

Par ailleurs, elle a beaucoup moins de métier que Mme POULIGO qui, ne l'oublions pas, est recrutée en qualité d'assistante chef alors qu'elle même ne l'est qu'en celle de simple assistante sociale.

De plus, son jeune âge ne pourra que constituer un handicap vis-à-vis de M. DARRIGADE, son aîné de 30 ans et qui, au surplus, est présent au Bureau d'Action Sociale depuis 1946 qu'il dirige avec compétence depuis fin 1951.

Par ailleurs, vous indiquez que Mlle HENRY céderait la direction de ce service à Mlle LARRIVIERE dès le retour de celle-ci. Il n'a jamais été dans les intentions de cette Délégation Générale d'utiliser les services de Mlle LARRIVIERE à l'expiration de son congé administratif, et à aucun moment il n'a été question de son retour au bureau de l'Action sociale qui, renforcé récemment par une jeune auxiliaire sociale dont la solde est supportée par la Fédération des Oeuvres de l'Enfance Française, disposera, après la réunification, de trois assistantes sociales; ce qui est largement suffisant après les départs massifs de ces derniers mois.

Je ne puis donc pour des raisons de compression des dépenses de personnel émettre un avis favorable à la mise à ma disposition de cette Assistante Sociale du cadre de la Préfecture de la Seine. D'ailleurs, je suis persuadé que le titulaire du Poste,

M. NIALIN, dont le retour à Saigon est annoncé pour le mois prochain, ne verrait pas avec plaisir, pour des raisons personnelles, le retour de Mlle LARRIVIERE dans ses bureaux. Il semblerait opportun, en tout état de cause, qu'il fut consulté au préalable.

En attendant qu'un fonctionnaire compétent soit désigné pour diriger la section des affaires sociales de cette Délégation Générale, je pense préférable d'assumer directement la responsabilité de ce service ./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

P. RENY

*Copie à
Chancellerie
M.C.E.B.E. / Fait*

24 AOUT 1956

109/115

LE DELEGUE GENERAL DE FRANCE AU SUD VIETNAM p.1.

à

Monsieur Jean FILLIOL
Ministre Plénipotentiaire
Haut-Commissaire de la République Française au
Vietnam p.1.

S A I G O N

J'ai l'honneur de vous rendre compte des difficultés accrues que rencontrent auprès des bureaux compétents de la Sécurité Nationale nos compatriotes d'origine vietnamienne pour l'obtention sur leur passeport de la certification de départ.

À l'occasion du récent voyage du s/s "SKAUBRYN", j'ai été amené à assurer une trentaine d'interventions personnelles auprès tant du Directeur-adjoint de la Sécurité Nationale au Sud Vietnam que du Directeur de Cabinet du Secrétaire d'Etat à l'Intérieur : M. TRAN VAN DAT.

Si, en définitive, il fut possible, à quelques exceptions près, d'obtenir satisfaction, il n'en demeure pas moins que jamais encore je n'avais rencontré une résistance aussi grande auprès des Autorités vietnamiennes pour obtenir un résultat analogue.

X

X X

Indéniablement, en ce domaine, la situation évolue vers un raidissement très sensible de la position vietnamienne vis-à-vis de nos ressortissants d'origine vietnamienne, à telle enseigne

que M. DAT, recevant hier matin M. PHAN CHAN THE, pharmacien marié à une Toulousaine, venu lui renouveler sa demande de visa pour la 4^e fois (passeport et demande déposés à la Sécurité Nationale depuis un mois et demi !) s'est entendu répondre à peu près ceci :

"Le Gouvernement vietnamien vous considère
"comme un vietnamien et à ce titre il n'autorise
"plus le départ pour la France de vietnamiens.
"Toutefois, si vous persistez dans votre qualité
"de Français, alors signez-moi un engagement par
"lequel vous déclarez quitter le Viêt-Nam, sans
"esprit de retour."

Cet odieux maquignonnage est à peine croyable, tant il apparaît contraire aux dispositions prévues dans l'échange de lettres en date du 22 décembre 1954 entre le Président du Gouvernement du Viêt-Nam et le Commissaire Général de France.

Il est notamment bien précisé dans le paragraphe 3 de cette correspondance, alinéa 2 que "la certification de départ sera délivrée automatiquement par l'Autorité vietnamienne qui en avisera le Haut-Commissariat de France au Viêt-Nam".

L'exposé interprétatif émanant de la Présidence même a apporté par la suite quelques précisions sur la mise en pratique de cette procédure par la Direction Générale des Services de Police et de Sécurité Nationales :

"Ils (les Français) se présenteront à la
"Sécurité Nationale, munis de leur passeport, un
"ou deux jours avant leur départ ;

"le cachet de certification de départ sera
"apposé sur le passeport et portera la date du
"jour du départ."

X
X X

Si cette procédure est à peu près respectée vis-à-vis de nos ressortissants métropolitains, par contre, les Français d'origine asiatique

se voient toujours contraints à des formalités supplémentaires dont l'accomplissement allonge considérablement le délai primitivement arrêté d'accord-parties. Parfois même, ceux-ci se voient refuser purement et simplement la certification de départ sur leur passeport parce que tels sont le bon plaisir et la décision de "Monsieur du bureau des Passeports".

Cette situation est profondément choquante aujourd'hui. Cette mesure discriminatoire entre ressortissants français est non seulement injustifiée, mais va à l'encontre des dispositions réglementaires mutuellement définies.

La confusion était encore possible, quoique non justifiable, avant la promulgation de la Convention sur la nationalité du 16 août 1955. Elle ne l'est plus du tout aujourd'hui, car le ressortissant dualiste qui a opté pour la nationalité française, acquiert de plein droit la capacité civile et civique du citoyen français. Il ne saurait plus être considéré comme ayant encore des attaches politiques au Viêt-Nam et partant, être soumis aux obligations civiques prévues par la loi vietnamienne.

X
X X

Dans le même ordre d'idées et tant que la convention sur la circulation entre le Viêt-Nam et la France du 22 décembre 1954 ne sera pas abrogée, il est inadmissible que, sans une raison quelconque indiquée sur la fiche appropriée, le Secrétariat à l'Intérieur du Viêt-Nam puisse décider du retour ou non d'un Français au Viêt-Nam à l'expiration de son séjour à la Métropole.

Pourtant, tel est le cas réservé à M. NGUYEN VAN SAMCEDIL Maurice qui obtint après plus d'un mois de démarches auprès de la Sécurité Nationale, sa certification de départ avec la mention "l'intéressé ne pourra pas retourner au Viêt-Nam".

Le Gouvernement vietnamien avait la possibilité de procéder à son expulsion par arrêté. Il ne voulut pas le faire parcequ'il n'avait précisément rien à lui reprocher Dat véniam corvis, vexat censura columbas...

x
x x

Je vous adresse, ci-joint, copie de la traduction de la note du 16.8.56 émanant du Ministère de l'Intérieur et relative au cas de M. SAMCEDIL.

J'y ajouterai la copie de la lettre de M. PHAN CHAN THE dont les difficultés sont relatées plus haut.

Ces documents résument les tourments endurés par nos compatriotes d'origine vietnamienne qui sollicitent un visa de sortie à la Sécurité Nationale. Ils se montrent profondément choqués du comportement que leur manifestent à présent les fonctionnaires de cette Direction.

Cette situation n'a que trop duré et il conviendrait, à mon sens, d'entreprendre une démarche très énergique auprès des autorités vietnamiennes pour que prennent fin ces pratiques illégales et profondément vexatoires.

De même, je pense qu'il conviendrait que le Département des Affaires Etrangères fut alerté sans délai afin que des mesures de représailles fussent envisagées vis-à-vis des citoyens vietnamiens désireux de rejoindre Saigon.

Sans être méchant j'ajouterai pour conclusion : Au moment où l'on parle d'un renouveau de l'Amitié franco-vietnamienne, il serait peut être opportun de rappeler à qui de droit que c'est beaucoup plus par les actes que par les paroles qu'il est possible de juger de la solidité de ces élanx nouveaux. /.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AFRIQUE
AU SUD VIET-NAM

P. RENY

CONFIDENTIEL

42 IP 15
2080

Monsieur l'Ambassadeur de France,
en Mission Extraordinaire,
Haut-Commissaire de la République Française
au Vietnam,

S A I G O N

Objet : Recasement de réfugiés du Nord à
Madagascar.

R e f : Instructions données verbalement à la
suite d'une lettre de M. MICHELET.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
une liste d'évacués du Nord-Vietnam désirant se
réinstaller à Madagascar.

L'enquête a été effectuée d'une façon
complète dans les centres d'accueil de réfugiés.
Elle n'a pas été faite parmi les évacués vivant
en ville car elle aurait nécessité l'utilisation
de la Presse et de la Radio, ce qui aurait demandé
beaucoup de temps. On n'aurait d'ailleurs à peu
près pas trouvé de candidats parmi eux car ceux
qui se sont recasés en ville par leurs propres
moyens sont très peu nombreux et ont une situation

.... /

Il a été bien précisé qu'il ne s'agissait que d'une enquête sur le vu de laquelle une étude pourrait être faite sur place et qu'aucune promesse ne pouvait être faite dès maintenant.

Il a été ajouté qu'on envisageait certainement le recensement dans des exploitations agricoles, peut-être dans des industries intéressantes pour l'île, à la rigueur certains commerces ou certains emplois spécialisés dans le commerce et l'industrie, mais qu'il ne fallait compter sur aucun recensement dans des emplois subalternes aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public.

Il a été demandé à ceux qui avaient un projet de l'exposer sommairement en faisant connaître leurs ressources et l'aide en nature (terre, matériel, etc?) et en deniers dont ils auraient besoin.

Il n'y a eu que 68 réponses, la masse des candidats ayant été éliminée parce qu'il ne fallait pas compter sur les emplois subalternes.

Ces réponses émanent de 68 chefs de famille ou isolés (31 originaires de la métropole, 31 Eurasiens, 4 originaires de l'Union Française, 2 Vietnamiens) avec 56 conjoints (9 Eurasiennes, 43 Vietnamiennes, 4 Chinoises) et 178 enfants. Elles portent donc, en tout, sur 302 personnes.

C'est assez peu et, de plus, malgré les précautions prises, on trouve, des demandes d'emplois de garde-champêtre, surveillant, magasinier, chauffeur d'auto, etc...

A un degré un peu plus élevé il y a ceux qui demandent à être comptables, ajusteurs, mécaniciens, etc.. Mais encore faut-il se méfier des qualifications car, ici, celui qui, en France, n'aurait pas droit au titre de teneur de livres, s'intitule Chef comptable et le titulaire d'un permis de conduire s'appelle mécanicien metteur au point.

Il n'y a guère qu'une dizaine de demandes sérieuses émanant de réels spécialistes (diéselistes, notamment), de candidats à une concession agricole, de transporteurs ayant du matériel et voulant se réinstaller avec une aide administrative. Il est compréhensible que ceux-là ne fournissent pas un projet détaillé mais ils semblent vouloir faire quelque chose.

Et puis, il y a les fantaisistes, comme celui qui demande indifféremment, à être boucher-charcutier ou mécanicien d'aviation (n° 60) et ceux qui demandent un prêt sans autre explication, ou même rien du tout, répondant qu'on n'a qu'à les envoyer à Madagascar, ils verront sur place.

Il faut dire que les évacués sont assez peu maniables en ce moment. L'arrêt, depuis le 1er janvier, de toute distribution de secours pour des raisons budgétaires, fait travailler les esprits qu'on a bien du mal à calmer. L'enquête effectuée a pris l'apparence d'une ingérence inadmissible de l'Administration qui n'a pas à connaître les projets de chacun, son rôle devant se borner à financer sans contrôle. On ne m'a pas caché qu'on aurait mieux aimé quelque chose de substantiel et d'immédiat plutôt que des projets à longue distance dont on ne voit pas l'aboutissement./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

vis 6

R. I.

Jannigade

-4 JAN 1956

JF

SECRET

no 11713

Monsieur l'Attaché Financier du Haut-
Commissariat de la République Française
au Viet-Nam,

- A l'attention de M. HUNT -

SAIGON

Objet : Demande de transfert de Mme NGUYEN VAN THANH

Je me permets d'attirer tout spécialement
votre attention sur le cas de Mme NGUYEN VAN THANH
qui va être incessamment rapatriée sur France avec
ses 6 enfants et sa belle-mère vietnamienne.

Son mari, secrétaire des Résidences du Ton-
kin, a dû se réfugier en France en partant par une
voie anormale.

Il a obtenu très récemment sa naturalisation
ainsi que celle de sa femme et de ses enfants. Sur
sa demande je fais rapatrier sa famille par le
"Cyrénia".

M. et Mme THANH n'ont pas de ressources en
France et Mme THANH ne peut, évidemment, s'adresser
aux Vietnamiens pour obtenir un transfert.

.../....

Je serais heureux si, en raison des motifs politiques du départ de M. THANH et étant donné l'intérêt que M. le Général JACQUOT porte à cette affaire, il vous était possible de donner satisfaction, selon une procédure spéciale, à la demande de transfert que vous présenterez Mme THANH ./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

L'affaire paraît bizarre.

L'adresse donnée (33 route provinciale 15) est en fait occupée par un appartement appartenant au Dr PHAM NGOC DUONG.

Par ailleurs, le Dr PHAM NGOC DUONG a des archives de la Délégation Générale et des archives provinciales de Saigon-Cochin et des archives vietnamiennes de Saigon-Cochin.

Un fait curieux est que la n° 33 de la route provinciale 15 fait partie d'une zone appartenant au Dr PHAM NGOC DUONG qui avait son Cabinet de consultation au 23 de cette route.

20 DEC 1955

CONFIDENTIEL

N° 281-P/S

Monsieur le Chef de la Mission de Contrôle
de l'Exécution du Budget de l'Etat en Indochine

116 rue Richaud

S A I G O N

OBJET : Droit au passage d'une personne de nationalité vietnamienne rejoignant un rapatrié par les soins du Service Social .

R E F : Votre note n° 984 du 10 décembre 1955 .

Vous avez bien voulu, par votre note citée en référence, me demander mon avis au sujet du droit au passage pour France aux frais du Budget de l'Etat d'une personne de nationalité vietnamienne, désirant rejoindre sa fille ressortissante française rapatriée antérieurement par les soins du Service Social .

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne crois pas possible de prendre en considération la demande de l'intéressée . J'estime que le droit au passage d'un ascendant vietnamien ne doit être reconnu qu'à la condition expresse que cet ascendant accompagne l'ayant droit .

Cette façon de voir est conforme à l'esprit des mesures de bienveillance prises par la Métropole à l'égard des parents en ligne directe non français de nos compatriotes rapatriés .

Il s'est agi, avant tout, de ne pas disloquer les familles au moment de leur départ .

Pour moi, le fait, pour un rapatrié, de partir en laissant sa mère ici, est une présomption qu'il n'y a pas, entre mère et fils, un lien d'affection tel qu'une séparation apparaisse inacceptable .

Les mères vietnamiennes sont d'ailleurs fréquemment hésitantes . Elles ne partent que sur la pression de leurs enfants qui voient trop souvent en elles une domestique sure et économique .

J'ai donc écarté jusqu'ici les demandes de ce genre comme j'ai refusé de proposer le remboursement des frais de voyage des personnes qui s'aperçoivent, après coup, qu'elles auraient pu faire supporter la dépense par l'Etat .

Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de mesures rétroactives en matière d'assistance sociale, ou alors il faudrait des instructions formelles du Département, car les répercussions budgétaires seraient considérables .

J'ai d'ailleurs exposé tout cela dans ma lettre n° I2 3I9/P du 16 décembre 1955 relative à la demande de M. DUQUESNE, dont copie vous a été transmise .

Je signale enfin que la Délégation Générale n'a pas qualité pour préparer les arrêtés de rapatriement .

Le Service Central d'action sociale est seul compétent et m'échappe totalement .

Il n'y a aucune liaison et malgré mes efforts, des décisions sont prises qui contrecarrent l'action menée d'après les instructions que je reçois de la Métropole . Il en résulte une impression de favoritisme ou de mauvaise volonté qui suscite de nombreuses protestations contre lesquelles je ne peux rien ./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

le a
influence Saigon
min pour Rapatriés d'F.C.
brigade

22 OCT 1955

250/P18

Monsieur l'Ambassadeur de France,
 En Mission Extraordinaire,
 Haut-Commissaire de la République Française,

SAIGON

Objet : Sécurité des Français résident aux P.M.S.

J'ai reçu, dans la matinée du 20 Octobre
 1955 deux Français et un Italien résident aux P.M.S
 venus spécialement pour m'entretenir de la situation
 dans les régions qu'ils habitent : PLEIKU, BANME-
 THUOT et DALAT.

Ils m'ont fait part de leurs craintes pour
 leur sécurité dans les circonstances actuelles.

La population vietnamienne, peu nombreuse,
 est facile à travailler par les agents gouverne-

...../.....

mentaux et la propagande officielle risque d'échauffer les esprits bien que, jusqu'à présent, on ne constate aucune hostilité.

Les troupes nationales, par contre, sont franchement mal disposées à l'égard des Français et les Officiers et le nouveau Commandant de la 4^e Région militaire sont particulièrement agressifs.

Par ailleurs, il y a de nombreuses infiltrations Vietminh, dans la région de BAN ME THUOT surtout. On peut appréhender des troubles dans cet ancien fief de S.M. BAO DAI.

Le référendum, les remous que provoquent les nouvelles que l'on apprend ces jours-ci, et qui causent d'autant plus d'inquiétudes qu'elles sont mal connues et souvent déformées, la possibilité d'une évolution rapide des événements et de conflits entre certains éléments intérieurs au Vietnam dont quelques uns pourraient rendre les Français responsables de ce qui arrive, font que, d'après mes interlocuteurs, il n'est pas exclu que Français et Etrangers vivant aux P.M.S. n'aient à bref délai leur sécurité menacée.

Il m'a été demandé ce que les Autorités françaises comptaient faire pour les protéger.

J'ai répondu, à l'usage de M. DEL/PANTE, Italien, que nous n'avions aucun devoir spécial à l'égard des

.... /

Etrangers et lui ai conseillé de s'adresser à sa Représentation. Il l'a fort bien compris et m'a dit que le Ministre d'Italie, saisi de la question, vous en entretiendrait au cours de la journée même.

J'ai dit aux Français, MM. MERCURIO et MARSEILLE, que je comprenais fort bien leurs appréhensions quant aux risques que couraient des gens vivant par très petits groupes isolés, souvent à plus de 100kms l'un de l'autre et que j'étais heureux de voir leur calme et l'objectivité qu'ils montraient dans l'appréciation de la situation.

Je leur ai suggéré, dès qu'ils verraient les premiers symptômes d'agitation francophobe - si jamais elle se produit - de renvoyer provisoirement à Saigon femmes et enfants et en général toutes les personnes non indispensables à la marche des exploitations.

Quant à l'établissement par l'Armée française d'un plan pour assurer leur protection, il n'y fallait pas compter.

Sans doute, l'Armée française ne resterait pas impassible si nos nationaux étaient maltraités. Elle interviendrait alors vigoureusement. Mais son action serait fort limitée dans l'espace, en raison de la diminution des effectifs. C'est tout d'abord pour la même raison qu'elle ne peut envisager de mesures préventives, c'est ensuite et surtout parce que politiquement, une telle prétention serait insoutenable.

Il faut donc se faire à l'idée que, comme le Français planteur de café au Brésil, ~~il~~ ne peut baser sa sécurité sur l'éventualité de l'intervention d'un peloton de chars français en cas de nécessité, le Français planteur de thé aux P.M.S. doit s'en remettre, pour sa protection, aux autorités vietnamiennes.

J'ai cité le cas de la Cité Lyautey à CHOLON qui, pendant les troubles, se trouvait complètement isolée en pleine zone de combat. Elle a été placée sous la protection de la 1^{ère} région militaire qui a été mise en face de ses responsabilités. La mesure a été efficace. Une forte section des F.A.V.N. s'est installée à Lyautey et s'y est conduite d'une façon particulièrement correcte.

J'ai conclu en proposant de vous suggérer qu'une démarche soit effectuée auprès des Autorités vietnamiennes pour que quelque chose d'analogue soit fait en faveur des Français vivant aux PMS, par la 4^{ème} Région militaire.

MM. MERCURIO et MARSEILLE m'ont affirmé qu'ils n'en demandaient pas plus et qu'ils étaient persuadés qu'un rappel aux Autorités vietnamiennes de leurs devoirs à l'égard des Etrangers que sont les Français aurait le plus salutaire effet sur des gens chez qui sont vivaces le souci de la face et le désir de démontrer, sur le plan international, qu'ils sont dignes, dans tous les domaines, de l'indépendance qui leur a été accordée./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

30 JUIN 1955

N° 150/PB

CONFIDENTIEL

Monsieur le Général de Corps d'Armée,
Commissaire Général de France en Indochine
et Commandant en Chef p.i.

S A I G O N

Objet : Entrée des Français en Indochine.

Les récentes instructions du Département (lettre n° 362/AP du 7 Juin 1955) prévoyaient qu'il serait demandé à tous les ressortissants français désirant être rapatriés de se faire connaître. On a limité l'application de ces instructions aux sans emplois, en s'entourant de précautions pour minimiser les mesures prises aux yeux du reste de la population, tout cela pour des raisons d'ordre politique.

Il n'en reste pas moins que la tendance officielle, si elle n'est pas publiquement affirmée, est le départ d'Indochine le plus tôt possible, du maximum de personnes dont la présence n'y est pas nécessaire.

...../.....

Il paraît alors anormal que, parallèlement, on laisse entrer ici des personnes de la même catégorie que celles que l'on cherche à faire partir et qu'on accorde des autorisations de venue en Indochine aux femmes et enfants de fonctionnaires, de militaires et d'agents du secteur privé qui risquent de poser, le moment venu, les problèmes les plus délicats.

La décision est évidemment à prendre par le Département.

De même, un contrôle plus rigoureux est à exercer pour les employés de commerce.

Il est fréquent que certaines maisons qui débauchent du personnel demandent à en faire venir d'autre de même qualification. Il faut aussi signaler l'afflux de demandes émanant de commerçants indiens pour faire venir leurs compatriotes de l'Inde. Ce serait un paradoxe inexplicable que de voir certaines maisons de commerce augmenter le chiffre de leur personnel alors qu'elles se plaignent de la diminution des affaires si on n'entrevoit le but réel de la manoeuvre.

Autant il est normal qu'une plantation ou que la C.E.E. remplacent un agent partant en congé, autant on ne peut admettre qu'un Français cherche à venir ici, comme le cas vient de se produire, pour gérer, conjointement avec une Vietnamiennne, une gargotie en paillothe sur la route communale 22 à Giadinh.

Entre ces cas extrêmes, pour lesquels aucune hésitation n'est possible, il y en a une multitude où, même si les personnes intéressées sont parfaitement honorables, leur venue en Indochine est cependant inop-

portune en raison des circonstances. Il faudrait alors exiger de connaître le motif du déplacement et en vérifier le bien fondé, ce qui n'ira pas, localement, sans protestations et ce qui entraînerait la nécessité, pour les demandes d'avis venant de France, d'avoir des renseignements plus détaillés que ceux que fournit le Département.

Monsieur LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
Bureau d'Action Sociale pour le
Sud-Vietnam

SAIGON
R. MIALIN

JF

29 JUIN 1955

CONFIDENTIEL

no 247 / P 13

Monsieur le Général de Corps d'Armée,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine par intérim,

S A I G O N

Objet : Etat d'esprit des Eurasiens.

On ne signale de source absolument sûre
- le renseignement vient des Chefs de Centre et
des personnes ayant des contacts permanents avec
les évacués - qu'avant son départ pour France,
M. BAZE a donné comme instructions aux Eurasiens
qu'il a groupés autour de lui, de n'accepter
aucune offre, quelle qu'elle soit, provenant de
la Représentation française en vue de régler leur
situation tant au point de vue rapatriement que
recasement. sans qu'il y ait donné son agrément

Le mot d'ordre sera suivi.

Ceci confirme ce que j'ai dit dans ma lettre
n° 146-P/S du 19-6-55 relative à l'accueil auquel
il est prudent de s'attendre quant aux mesures récemment
arrêtées par la Commission interministérielle et approu-
vées par le Département./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM
R. MIALIN

Copies

29 JUNE 1955

CONFIDENTIEL

1461913

par M. BARRON Monsieur le Général de Corps d'Armée,
Commissaire Général de France en Indochine et
Commandant en Chef par intérim,

SAIGON

Objet : Etat d'esprit des Eurasiens

Un avis va être diffusé sous peu demandant aux ressortissants français sans emploi s'ils désirent être rapatriés. Il leur fait connaître dans quelles conditions ce rapatriement pourra être effectué et ne leur cache pas qu'il s'agit d'exercer une véritable option : soit partir pour travailler, soit risquer de rester ici, aucune garantie pour l'avenir ne pouvant être donnée à ceux qui ne profiteront pas des facilités offertes.

.....

Cet avis touche les Français de toutes origines et en particulier les Eurasiens qui forment la majorité des chômeurs.

Il ne faut guère attendre d'enthousiasme de ce côté, à l'égard de ce qui va être entrepris.

Le problème a été brutalement mais nettement posé par M. BAZE lors de l'inauguration du centre Lyautey.

Il a affirmé que les Eurasiens qui, en 1945, s'étaient rangés aux côtés des Français dans la lutte contre les Japonais n'auraient sans doute plus la même attitude et seraient de l'autre bord si des événements analogues se reproduisaient maintenant.

Il a prophétisé qu'il se pourrait que, bientôt, sans attendre une arrivée, non exclue, du Vietnam, les Eurasiens passent spontanément du côté de ceux que nous considérons comme nos adversaires.

Il a déclaré que si la France ne changeait pas de politique ici, le sang français coulerait avant six mois. A ce sujet, M. BAZE a exprimé sa pensée d'une façon

assez obscure, mais c'est assez inquiétant quand on place ce qu'il a dit dans le cadre de son intervention qui traitait du problème eurasien en Indochine.

Sans nul doute, M. BAZE s'est laissé emporter

par un certain ressentiment personnel contre la nomination de la Commission Interministérielle pour les Rapatriés d'Indochine qu'il considère comme une intrusion dans un domaine qu'il estime, à tort ou à raison, être de son monopole exclusif.

Son intervention a au moins eu le mérite de la franchise et d'être conforme à la vérité.

Elle a mis l'accent sur le problème des Eurasiens.

On peut les diviser en deux catégories.

Tout d'abord, il y a ceux dont le père, ayant un certain niveau de vie, s'est occupé. Ils ont été élevés correctement. On les retrouve Magistrats, Administrateurs, Contrôleurs Généraux de la Sûreté, Directeurs d'importantes entreprises industrielles ou commerciales, Avocats, Médecins, Pharmaciens, Ingénieurs, etc...

Pour eux, il n'y a pas de problème. Ils se sont intégrés dans la Communauté française d'une façon absolue et la Métropole est leur véritable pays d'origine.

Il y a ensuite ceux, beaucoup plus nombreux hélas, à qui le père s'est très peu intéressé ou qui, même, les a abandonnés. Leur mère vietnamienne les a élevés avec beaucoup de tendresse, sans doute, mais n'a eu en vue que leur santé physique, sans souci de leur instruction, de leur éducation, de leur faire apprendre un métier.

Ils sont arrivés à l'âge adulte ne sachant rien faire, aigris de ne pouvoir occuper que des emplois subalternes dans le secteur privé aussi bien que dans l'administration alors que le sang européen qu'ils tenaient de leur père leur donnait un sentiment de supériorité sur les Vietnamiens dotés, souvent, de situations bien supérieures à la leur.

Ce sont ces Eurasiens qui se sont rassemblés autour de M. BAZE et de LEROY en qui ils ont vu des défenseurs capables de leur faire obtenir, dans la société, le rang auquel ils estimaient que leur origine leur donnait droit. Ils ont la haine des Eurasiens de la première catégorie qui sont "arrivés" et qu'ils considèrent comme des rénégats?

Ils n'aiment guère les Français de la Métropole dont ils dénoncent l'attitude injuste. Ils méprisent les Vietnamiens.

Il y a longtemps que cet état d'esprit, qui se traduit par un sentiment national émoussé, existe.

Il y a plus de 20 ans, du temps du Gouverneur Général PASQUIER, je crois, M. DE LACHEVROTIERE a écrit dans son journal "LA DEPECHE" que les Eurasiens n'étaient pas des Français mais des "Indochinois" et prônait la transformation de l'Indochine en un Dominion aux liens très lâches avec la France à qui l'on aurait volontiers reconnu beaucoup de devoirs avec très peu de droits.

Chez des gens déjà persuadés de l'injustice de leur sort, l'évacuation obligatoire du Nord, les pertes subies, l'impossibilité de s'employer du fait de la disparition progressive de la présence française dans tous les domaines, la perspective d'une nouvelle expatriation dans un pays inconnu de la plupart, au climat rigoureux et où la lutte est âpre sur le marché du travail, jointes à une oisiveté mauvaise conseillère, à certaine propagande néfaste et pas toujours désintéressée de ceux-là mêmes qui auraient dû agir en modérateurs, ont rapidement braqué les esprits vers des solutions utopiques, ne tenant absolument aucun compte des faits, et qui consistent à soutenir que la France doit continuer à imposer sa présence ici, pour leur permettre de continuer à y mener une vie médiocre, aux frais de l'Etat pour la plupart. Et beaucoup, se rendant compte que leurs prétentions ne trouvent pas d'écho, se tournent vers la solution extrême: le reniement de leur nationalité, leur ralliement au Vietminh.

Déjà, quelques uns ont récemment rejoint LEROY, se mettant en marge de la légalité et préférant risquer ainsi le tout pour le tout puisque la solution de leurs rêves ne semblait pas retenue.

Ils sont excusables en grande partie. Il faut se mettre à leur place et les comprendre. Ils ne font que payer les conséquences d'une origine dont ils ne sont nullement

responsables. On a fait avec la FOEPI un effort louable mais insuffisant. Et notre souci de respecter la liberté individuelle ne nous a pas permis de prendre, dans le passé, les solutions énergiques qui auraient pu rétablir la situation.

Si donc je fais état de cet état d'esprit contre lequel mes collaborateurs et moi-même luttons constamment avec trop peu de temps et trop peu de moyens, ce n'est nullement pour accabler certains de nos compatriotes parmi les plus déshérités, bien au contraire, mais pour situer exactement un problème douloureux et qu'on ne s'étonne pas si l'effort que va faire la Métropole ne trouve pas, chez les Eurasiens, l'écho qu'on en attend.

Les dernières déclarations de M. SENGHOR, avec tout le prestige qui s'attache à ses fonctions de Secrétaire d'Etat à la Présidence, ont été interprétées comme une prise de position officielle du Gouvernement français fermant l'Afrique. Les Eurasiens qui, habitués à vivre sous les tropiques, manifestaient des préférences pour aller dans ce pays, se sont sentis directement visés et cela n'est pas fait pour arranger les choses./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

12 MAI 1955

CONFIDENTIEL

100/1919

Monsieur le Général d'Armée,
 Commissaire Général de France et Commandant en
 Chef en Indochine,

SAIGON

Objet : Evacuation des Français.

J'ai reçu, ces derniers temps, de nombreuses visites de Français me demandant quelle était la position de la Représentation française quant à l'opportunité d'une évacuation des femmes et des enfants.

Tout récemment encore, M. DE MASCUREAU Président de l'Union Syndicale des Importateurs d'Indochine, m'a posé la même question au nom du groupement qu'il représente.

Je n'ai reçu aucune instruction de votre part à ce sujet et j'ai été très prudent dans ma réponse.

L'insécurité peut en effet provenir soit du fait que certains de nos compatriotes habitent dans des régions où des combats se livrent entre

...../.....

Vietnamiens sans que nous ayons pris parti dans la querelle, comme cela s'est produit récemment, soit de l'hostilité de tout ou partie des Vietnamiens à notre égard, comme on a pu le craindre il y a quelques jours.

La présence du Corps Expéditionnaire, la création d'un périmètre de sécurité, les mesures de regroupement éventuel adoptées et les précautions prises doivent permettre de faire face à toutes les éventualités.

Je crois que la sagesse, dans l'état actuel des choses, consiste, chaque fois que cela est possible, à ramener les familles dans le périmètre de sécurité. Quant à l'évacuation, elle doit être laissée libre. S'il est souhaitable que les gens qui n'ont rien à faire ici s'en aillent en France, une prise de position trop nette, un conseil trop appuyé, risqueraient de déclencher une panique et, selon la tournure prise par les événements, des protestations pourraient s'élever par la suite comme cela a été le cas pour le Tonkin après CAO BANG.

En tout cas, j'estime n'avoir ni les éléments d'appréciation, ni l'autorité nécessaire pour trancher en la matière et je m'abstiendrai de répondre sauf instructions que je pourrais recevoir de votre part.

Il est bien évident que la situation telle que je la vois va évoluer.

Le Corps Expéditionnaire va s'amenuiser et les Français doivent s'attendre à vivre ici, dans quelques mois, comme vivent tous nos compatriotes à l'étranger, sans protection spéciale autre que celle que leur accorde leur Représentation.

Selon l'évolution de la situation politique, les choses pourront se normaliser. Mais si certaines mauvaises dispositions manifestées à notre égard se maintenaient et se concrétisaient, il arriverait un moment où la balance des forces serait renversée et où l'évacuation s'avérerait nécessaire.

Je me garderai bien de jouer au prophète en une matière aussi délicate et là aussi, je m'en tiendrai aux directives que l'Autorité supérieure ne manquera pas de donner.

Tout ce qui vient d'être dit ne vaut que pour la sécurité des personnes. Les questions d'orientation à donner aux entreprises commerciales relèvent des Services spécialisés. Des considérations de changes, par exemple, peuvent en effet, même si la situation politique est excellente, amener à être moins optimiste./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

Copie à :

- M. le Colonel MICHAUD
- M. le Général GAMBIEZ.

R. MIALIN

12 MAI 1955

N° 99 1713

Monsieur le Général Commandant le
Groupement des Réserves Générales,

SAIGON

Objet : Protection des ressortissants français.

J'ai reçu la visite de deux représentants
des habitants du building sis 265 Bd Galliéni
qui m'ont exposé ce qui suit.

L'immeuble abrite 20 chefs de famille
hommes, 17 femmes et 36 enfants.

18 des hommes se sont organisés en groupe
d'auto-défense et ont établi des consignes dont
ci-joint copie.

Les intéressés ont appris que les loca-
taires de la Cité Lareynière avaient reçu des
armes. Ils demandent la même faveur en insistant
en outre sur la mise à leur disposition d'un
poste radio dont ils peuvent assurer le fonction-
nement, plusieurs d'entre eux étant opérateurs
radio.

...../.....

Ils font valoir que plusieurs dizaines de Français isolés des alentours ne manqueraient pas de se joindre à eux et qu'ils formeraient un centre de rassemblement solide en attendant un regroupement éventuel au Camp des Mares qui n'est qu'à quelques centaines de mètres.

Leur initiative est intéressante et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir au courant de la suite qu'il vous paraîtra possible d'y réserver./.

à l'attention du Colonel V. P. ...

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

Clayton ...

et ...

R. MIALIN

5 MAI 1955

CONFIDENTIEL

877 P 13
28

Monsieur le GENERAL d'ARMEE, COMMISSAIRE
GENERAL de FRANCE et COMMANDANT en CHEF
en INDOCHINE

SAIGON

O B J E T : Certifications de départ des ressortissants
français quittant le Vietnam.

R. JOINTE : Une

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
ci-joint copie d'une note du Directeur des Services de
Police et de Sécurité Nationales du Sud-Vietnam en date
du 20 avril 1955 qui m'a été communiquée.

Je crois devoir vous signaler, que cette
exigence me paraît contraire à la Convention du 22 dé-
cembre 1954 sur la circulation extérieure qui stipule
"la certification de départ sera délivrée automatique-
ment par l'autorité vietnamienne qui en avisera le Haut-
Commissariat de France au Vietnam"./-

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD-VIETNAM

R. MALIN

-3 MAI 1955

No 81 / P 13

CONFIDENTIEL

Monsieur le Général Commandant
le Groupement des Réserves Générales,

S A I G O N

Un premier travail de délimitation de la Ville en flots, avec choix, pour chacun d'eux, d'un point de rassemblement des ressortissants français, a été effectué, il y a un certain temps déjà, pour une bande de quelques centaines de mètres le long de l'arroyo Chinois.

Les points de rassemblement avaient été choisis, chaque fois que cela était possible, en dehors de la zone considérée vers le Nord afin de les éloigner le plus possible de la région jugée comme étant la plus dangereuse et de façon aussi à ce qu'ils puissent servir pour d'autres flots à créer ultérieurement, si l'on décidait de généraliser, dans toute l'agglomération Saïgon-Cholon, ce qui avait été fait le long de l'Arroyo.

...../.....

Il y avait intérêt, en effet, à s'arranger pour que le nombre des points de rassemblement, avec toutes les servitudes qu'ils comportent, soit réduit le plus possible.

A la suite de la conférence tenue par M. le Général JACQUOT le 2 courant, à partir de 10h, le travail d'extension à toute l'agglomération Saïgon-Cholon a été entrepris, compte tenu des limites précises adoptées pour le périmètre de sécurité.

Les flots Distilleries, Cay Mai, B.G.I., M.I.C ont été maintenus sans aucune modification. On a simplement ajouté le mot "Sud" dans leur dénomination pour les distinguer des flots nouvellement créés au Nord ayant le même point de rassemblement.

Les flots Labbé et Bastos ont été maintenus sans modification, même pas dans la dénomination.

Il a été créé 3 flots nouveaux :

- 1/ Distilleries-Nord rassemblement aux Distilleries avec Distilleries-Sud.
Entrée : rue de Tho Ky.
- 2/ Cay-Mai-Nord rassemblement au Fort de Cay Mai avec Cay-Mai-Sud.
- 3/ BGI-Nord Rassemblement aux BGI de Cholon avec BGI-Sud.
- 4/ MIC-Nord rassemblement à la MIC avec MIC-Sud.
- 5/ Camp des Mares rassemblement au Camp des Mares
- 6/ Virgile rassemblement au quartier Virgile.

- 7/ Stacindo Rassemblement à la Stacindo.
- 8/ Base Rassemblement à la Base militaire.

Les Distilleries ont déjà été prévues pour l'flot Sud, mais la poignée de Français qui y seront rassemblés pour les deux flots (environ 25) ne pourra assurer sa sécurité et ils devront être pris en charge par CAY MAI d'extrême-urgence.

CAY MAI a déjà été prévu pour l'flot Sud. Par conséquent, aucun problème nouveau pour l'flot Nord. Et de plus, c'est en même temps un point de regroupement sûr.

Les BGI et la NIC ont déjà été prévues pour les flots Sud correspondants.

Les flots Nord ne posent aucun problème spécial.

Pour les BGI, mieux placées que les Distilleries, il faudra cependant prévoir l'éventualité d'un transfert de nos ressortissants qui s'y rassembleront sur un point de regroupement sûr, Pétrusky par exemple.

Quant à la NIC, à peu près tous les problèmes seraient résolus si elle était englobée dans le système de défense de PETRUSKY.

Les flots Camp des Mares et Virgile ne posent aucun problème spécial, les points de rassemblement ayant l'avantage d'être en même temps des centres de regroupement sûrs.

La STACINDO devra être équipée et le transfert de nos ressortissants qui s'y rassembleront devra être éventuellement envisagé, vers la Base Militaire par exemple.

L'flot Base a l'avantage d'avoir pour point de rassemblement la Base militaire, en plein périmètre de sécurité.

Malin, il faudra songer à rassembler vers des Centres de regroupement sûrs nos ressortissants rassemblés chez LAMMÉ et surtout chez Bastos, un peu en l'air.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, la délimitation précise des flets nouvellement créés.

o o
o

Le travail de recensement de nos ressortissants qui y sont intéressés a commencé dans l'après-midi du 2 courant grâce à l'appoint des sous-officiers que vous m'avez mis à ma disposition.

Mais le travail sur place, dans la rue, a été considérablement gêné par les barrages établis par l'Armée vietnamienne et l'ordre d'urgence établi (Cholon d'abord) va se trouver renversé par la force des choses.

Les pannes d'électricité n'ont rien arrangé. On peut donc s'attendre à de gros retards.

o o

La question de la diffusion de l'alerte se pose toujours. Si on abandonne les sirènes, il faut tout de même les remplacer par quelque chose car, laissés sans directives, certains français des quartiers excentriques viendront s'installer en permanence dans les centres de rassemblement et gêneront l'activité des établissements privés qui ont bien voulu nous prêter leur concours.

J'économise chaque jour de très nombreuses personnes qui se déclarent en danger et prétendent s'installer au Centre Mossard.

...../.....

Il faut donc une règle, une discipline et non laisser chacun juge de l'opportunité de ce qu'il y a à faire.

La question est à revoir sur ce point.

o o

o

Enfin, j'ai laissé la Cité Lyautey où il va y avoir à bref délai de 2.500 à 3.000 personnes, en dehors des îlots.

J'avais pensé, qu'en raison de son importance, l'Armée aurait pu assurer sa protection.

Le message porté dont j'ai reçu copie le 1er mai demande aux F.A.V.N. de prendre nos ressortissants de Lyautey sous leur protection. Or, c'est justement de ces F.A.V.N. que risque de venir le danger. Pour le moins, des incidents paraissent inévitables avec une population aussi spéciale que celle de Lyautey.

J'écarte absolument l'idée d'armer nos ressortissants. C'est, je viens de le dire, une population très spéciale et j'ai dû vous demander, il y a un certain temps, d'interdire la détention d'armes à BAQUEO et LYAUTHEY ce qui était possible puisque les terrains sont militaires afin d'éviter le retour d'incidents graves qui s'étaient produits.

Ce n'est pas le moment de renverser cette façon de voir.

Une solution, qui demanderait des moyens assez importants, mais qui serait radicale, consisterait à considérer Lyautey comme un point de rassemblement analogue aux Distilleries, c'est-à-dire à l'évacuer rapidement sur un point de regroupement sûr.

....//.....

S'il était impossible de faire quelque chose d'efficace, force me serait d'envisager la migration, en période de troubles, de 2.500 à 3.000 personnes composées essentiellement de femmes et d'enfants, sur les H.G.I. dont je ne suis pas sûr de la possibilité d'absorber tout ce monde.

La question mérite d'être revue.

M. le Général JACQUOT a estimé que la sagesse aurait voulu que l'on construise à BAQUEO, à côté des tentes. C'est une thèse que j'ai très longtemps soutenue et que je n'ai abandonnée que devant l'opposition formelle de l'E.M.G. que vous m'avez transmise.

Et l'on a été très heureux de se rabattre sur Lyautoy, offert par le Colonel PINSARD, alors qu'on envisageait de s'installer dans un endroit défavorisé, sur un terrain sans aucun aménagement, face aux captages de PHUTHO.

Il est trop tard, maintenant, pour revenir en arrière, les travaux étant en cours d'achèvement et force est de subir les conséquences de décisions prises antérieurement./.

Copie à :

le Commissaire Général et
Commandant en Chef en IC.
le Général JACQUOT
le Colonel RICHAUD
le Lieutenant BERTRAND
3è Bureau EM. G.R.G.



LE GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

SAIGON, le

2 MAI 1955

N° 77-PI5

DETTTEI

Monsieur le Général d'Armée
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine,

SAIGON

O b j e t : Sécurité des Français.

Après le récent communiqué du Commissariat
Général faisant connaître aux Français que toutes
les mesures avaient été prises pour assurer leur sécu-
rité, j'ai reçu la visite de plusieurs de nos compa-
triotes qui m'ont demandé en quoi consistaient ces
mesures et quelle conduite ils devaient tenir si les
événements de ces derniers jours venaient à se renou-
veler.

J'ai été extrêmement gêné pour répondre.

Je leur ai dit que dans le périmètre de
sécurité, le plus sage était de rester chez soi les
troupes françaises se chargent de l'ordre dans la rue
et qu'en dehors de ce périmètre ils devaient attendre
les directives qui leur seraient données individuelle-
ment ou collectivement par voie de presse ou de radio.

Mais je sais que ce qui a été fait pour
la zone longeant l'arroyo chinois n'a pas fonctionné
les 28 et 29 Avril et que, pour le reste de l'agglomé-
ration, je ne pourrai, avant longtemps, faute des
moyens les plus élémentaires, fournir les éléments
de base à un travail utile.

.../.

Rien n'est encore au point, dans ce domaine, pour les 12 à 15.000 de nos compatriotes qui sont les plus exposés.

Je pense donc que d'autres mesures ont été envisagées. Je serais heureux de les connaître pour renseigner nos ressortissants ou qu'on me dise tout au moins où ils doivent s'adresser pour être fixés.

Je signale l'urgence de la question car ceux qui sont dans des paillettes vers Cholon ou Giadinh, au milieu des Vietnamiens, sont assez inquiets.

R. MIALIN.

P.S.- La présente note a été rédigée dans l'après-midi de Dimanche.

Radio France-Asie, dans son bulletin de 20h.15, a énuméré les mesures prises par le Commandement en Chef: 35.000 hommes, des chars lourds, 400 blindés, etc... J'étais dans une réunion où il y avait une dizaine d'Européens. L'optimisme est revenu. Personnellement, je n'ai guère d'inquiétude pour le périmètre de sécurité. Jusqu'à preuve du contraire, je crains beaucoup pour les 12 à 15.000 Français qui sont en dehors.

Par ailleurs, la circulation bruyante et spectaculaire des tanks et de leurs soutiens blindés rue P. Blanche vers 21h.30 a produit un effet salutaire chez les Vietnamiens./.

R. MIALIN.

Les Français sont persuadés que l'armée est puissante, mais ne comprennent pas que la population française ne fasse pas un bruit de canard et n'exige pas de gouvernement militaire une prise de position nette sur la question.

2 MAI 1955

N° 86-PLS

CONFIDENTIEL

Monsieur le Général d'Aracée,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine,

SAIGON

Objet : Etat d'esprit de la population.

Nos compatriotes, dont beaucoup comprennent aussi bien le Vietnamien que le Français, ont été profondément émus par ce qu'affirment, depuis un certain temps, les divers postes de radio et la presse vietnamiens ainsi que les tracts d'origine gouvernementale.

Les injures, certes, ne font pas plaisir, mais ce sont surtout les relations de faits précis prétendant démontrer notre duplicité et notre collusion avec les Bich-xuyen contre les autorités légales qu'on ne peut admettre.

Les Français sont persuadés que tout cela est mensonge, mais ne comprennent pas que la Représentation française ne fasse pas une mise au point énergique et n'exige pas du Gouvernement vietnamien une prise de position nette sur la question.

CONFIDENTIEL

Le silence total de Radio France-Asie et du Journal d'Extrême-Orient ainsi que l'absence de déclarations ou de contre propagande officielle sur ce sujet paraissent incompréhensibles. Et certains commentaires ne sont vraiment pas agréables à entendre.

Le plus grave est que la propagande gouvernementale porte dans tous les milieux.

J'ai reçu le 30 Avril la visite d'un très vieil indochinois, complètement vietnamisé, qui vit ici depuis une cinquantaine d'années et est tout l'opposé de ce que l'on est convenu d'appeler un colonialiste. Il s'agit de M. HERRISON.

Il habite chez de très anciens amis vietnamiens catholiques, parfaitement sensés, qui le considéraient depuis toujours comme faisant partie de leur famille. Sans autre raison que cette propagande nocive, l'atmosphère a changé du tout au tout depuis quelques jours.

Les hôtes de M. HERRISON lui ressassent à longueur de journée, tout ce qu'on reproche à la France et, à toutes ses dénégations, on lui objecte que ce qu'on affirme est tellement vrai que les Français n'osent pas lancer le plus léger démenti, certains d'être confondus de mensonge.

Cet état d'esprit est général, et notre silence devient, en définitive, une arme que nous donnons à ceux qui ne nous aiment pas pour dresser contre nous de braves gens grâce à un raisonnement à qui tout donne les apparences d'être inattaquables/.

Copie à :

1. Le Général Noirat,
2. Le Général GAMBIEZ
3. GAUTHERET.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

1 MAI 1955

CONFIDENTIEL

4-73 P/S

Monsieur le Général Commandant le
Groupement des Réserves Générales,
A l'attention de Monsieur le Colonel CAVARD -
CAMP CHANSON

Objet : Protection du Camp Lyautey.

Le camp Lyautey abrite en ce moment environ 1.000 ressortissants français évacués du Nord. L'effectif sera porté à 2.500 ou 5.000 au fur et à mesure de l'achèvement des bâtiments.

Ce camp est situé face au champ de courses à l'angle du Boulevard Pavie et de l'avenue Maréchal Foch, donc dans une zone où il nous faut envisager la protection de nos ressortissants.

Leur situation est d'autant plus désagréable qu'ils sont voisins d'unités F.A.V.N. et qu'il y a toujours une imbrication entre elles et les réfugiés, situation dont j'avais signalé l'anomalie et demandé la disparition il y a plusieurs semaines.

...../.....

La vague de francophobie, soigneusement entretenue par la propagande gouvernementale au sein des troupes nationales, risque d'être, un jour, une source d'incidents très graves.

Comme il ne peut être question de déplacer toute la population du Camp en cas de danger, il serait souhaitable qu'une protection permanente y soit assurée par des éléments de l'Armée française, de race blanche autant que possible.

Si cette suggestion est retenue, je vous serais reconnaissant de me faire part de vos besoins en locaux et en aménagements pour la défense du Camp./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM



R. MIALIN

Copies à :

le Colonel MICHAUD
DARRIGADE.

30/12/1955 7

72-9/S

Monsieur le Général d'Armée,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine,

SAIGON

Objet : Etat d'esprit de l'Armée nationale.

De divers côtés, on m'a signalé, lors
des événements de ces jours derniers, l'attitude
franchement francophobe de l'Armée nationale.

La campagne d'excitation déclenchée par
la radio nationale, par celle des F.A.V.N. et
par la "Voix de la juste cause" a porté ses
fruits. On nous dépeint partout comme des colo-
nialistes invétérés et l'on affirme notre colla-
boration étroite avec BAY VIENH contre le Gouver-
nement NGO DINH DIEM. On précise avec un luxe de
détails, l'aide que nous avons apportée au Front
unifié et l'on fait état des Français tués en
combat ou faits prisonniers.

....//....

- 2 -
Voici une constatation personnelle de cet état d'esprit.

Le Camp Lyautey, où sont hébergés un grand nombre de réfugiés du Nord, est toujours traversé, dans la partie en cours d'aménagement, par une voie d'accès menant aux installations d'unités vietnamiennes.

Je m'y trouvais il y a quelques jours en compagnie de M. ANDRAULT et de l'Adjudant-chef POUPONNEAU, Chef du Centre.

Nous étions tous les trois, absolument seuls dans la cour, discutant sur des plans.

Une camionnette, occupée par trois très jeunes soldats Vietnamiens, armés de mitraillettes, chargeurs engagés, a débouché du cantonnement.

Nous avons été aussitôt mis en joue et les canons des armes sont restées pointés sur nous jusqu'à ce que le véhicule ait disparu par la sortie Boulevard Pavie.

C'était ridicule et quelque peu risible. Mais la manifestation était significative.

Il y a plus grave. Les ordres viennent des officiers eux-mêmes.

Un fonctionnaire français détaché à l'Immigration dont les locaux ont été occupés par une section Nung le 29 au matin, s'est présenté ce matin, très ému, à la Délégation Générale. Il a déclaré que le Sous-Lieutenant Commandant le détachement a réuni ses hommes et le personnel.

Il a donné comme consigne à ses soldats d'interdire aux Français de passer sur le trottoir, le long de

l'immeuble de l'Immigration. Nos compatriotes doivent traverser sur le trottoir d'en face. En cas de non exécution, il a donné comme instruction de tirer sur eux sans sommation.

Il a ensuite demandé qu'on ait l'oeil sur les fonctionnaires Français et qu'on tire sur eux s'ils ne marchent pas droit.

Ce fonctionnaire, dont je pourrai vous donner le nom si vous le désirez, a paru parfaitement calme, quoiqu'ému, à mon collaborateur qui l'a reçu. Ce qu'il dit est bien dans le ton du moment. Je vais néanmoins faire vérifier.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

Dans le même ordre d'idées, hier matin, un barrage mal placé forçait les automobilistes à faire demi-tour à l'angle des rues de Gaulle et Chasseloup-Laubat.

Un Capitaine d'aviation arrivé en Jeep tenta de parlementer avec la sentinelle vietnamienne. Un officier s'avança alors et, correctement il faut le reconnaître, fit savoir que la consigne était inflexible. Mais, aussitôt, il ajouta, en Vietnamien, à l'adresse du soldat que, la prochaine fois, il n'y avait qu'à tirer, sans explication. Le fait m'a été rapporté par M. EMERY qui a assisté à toute la scène et parle parfaitement le Vietnamien.

J'ai relaté ces faits précis parmi tant d'autres car j'en connais parfaitement la source.

Nos compatriotes commencent à être inquiets de ce qui se passe et je suis de leur avis.

TRINH MINH THE est prêt à faire intervenir ses tueurs. L'Armée estime avoir remporté une victoire considérable, avoir battu les Binh-xuyen et les Français

réunis et être invincible, alors que l'affaire ne fait que débiter.

On parle d'en découdre et de liquider tous les Français d'ici.

C'est un état d'esprit qui, s'il n'y est pas mis bon ordre par l'Autorité du Gouvernement, peut être à la base d'incidents sanglants et rendre difficile la vie de nos compatriotes ici./.

le A :

le Général Commandant
le G.R.G.
le Colonel MICHAU
AUTHERET.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

28 AVR 1955

Le travail en a souffert et la mise à jour des fichiers et contrôles a été fortement retardée.

Le fonctionnaire *N° 701913* d'ordre hospitalier et sera en charge de la section de la SAIGON Chef de section, est resté seul et s'est occupé de l'Etat-Civil que le personnel a été renforcé pour que le travail

Monsieur le Général d'Armée,
Commissaire Général de France
et Commandant en Chef en Indochine,

CONFIDENTIELS A I G O N

Objet : Protection des ressortissants français.

R e f : Fiche N° 2.369-Cab/Mil. du 25.4.55.

Une réunion devait avoir lieu dans l'après-midi du 28 courant, au Camp Chanson, pour les questions relatives à la sécurité des ressortissants français.

Ainsi que je l'ai suggéré, on envisage d'étendre à tout Saïgon-Cholon ce qui a été fait pour la bordure de l'Arroyo Chinois.

Il y aura, pour la Délégation Générale, un gros travail de dépouillement des fiches et des contrôles et de nombreux papiers à établir.

La section de l'Immatriculation qui débuta il y a un an avec 25 fonctionnaires, fut réduite à 8 en août, puis à 4 en septembre sur ma demande, puisque le gros du travail était passé et qu'il n'y avait plus qu'à faire une mise à jour des arrivées, départs, etc...

J'avais demandé que ce chiffre de 4 fonctionnaires (1 européen + 3 vietnamiens) soit maintenu à l'organigramme pour 1955.

Il n'a pas été tenu compte de ma demande et deux fonctionnaires ont été supprimés.

Le travail en a souffert et la mise à jour des fichiers et contrôles a été fortement retardée.

Le fonctionnaire vietnamien vient d'être hospitalisé et aura un congé de longue durée. M. SALAUN, Chef de section, est resté seul et c'est au détriment de l'Etat Civil que le personnel a été renforcé pour que le retard ne devienne pas trop grave.

Je donne ci-dessous les chiffres de la semaine dernière (5 jours 1/2) :

- 147 déclarations d'immatriculation;
- 293 personnes immatriculées;
- 38 déclarations de radiation;
- 63 personnes rayées;
- 51 modifications dans le domicile ou la situation de famille;
- 131 personnes touchées par ces modifications.

Chaque déclaration demande une vérification minutieuse de la nationalité, les tentatives de fraude de la part des Vietnamiens n'étant pas rares. Il faut démêler l'imbroglio de certaines familles où père, mère et enfants ne sont pas tous de la même nationalité.

Les registres à onglets doivent être tenus à jour.

Pour chaque personne, des cartes doivent être établies, les fiches des fichiers alphabétique, par âge, sexe, race.... par rues, etc... les contrôles divers doivent être créés ou ~~améliorés~~ améliorés, il faut souvent aviser le Cambodge, le Laos ou le Centre Vietnam des mutations opérées.

Il est bien évident que, dans ces conditions où il n'est même pas possible de faire le travail courant, on ne peut songer à demander un travail exceptionnel important sans donner les moyens de le faire à ceux qui en sont responsables.

Copie à :

- Général NOIRET
- Général GAMBIEZ

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET NAM

R. MIALIN

28 AVR 1955

69/P/3

CONFIDENTIEL

Monsieur le Général Commandant
le Groupement des Réserves Générales

- Camp Chanson -

O b j e t : Protection des ressortissants français.

J'avais envisagé primitivement pour Khanh Hoi trois zones de rassemblement : aux Chargeurs réunis, aux Messageries Maritimes et chez Bastos.

La carte que vous avez bien voulu me faire communiquer mentionne que tout ce qui est compris entre la rivière de Saigon, le Canal de Dérivation, la rue Jean Eudel (des deux côtés), la rue Charles de Cappe (des deux côtés), la rue Guillaume Martin (des deux côtés) et l'arroyo Chinois est considéré comme zone de sécurité.

Il n'a donc été maintenu, pour tout Khanh Hoi, qu'une seule zone de rassemblement chez Bastos et comprenant tout ce qui est en dehors de ce périmètre de sécurité (v. ma note 4.610/P du 14.4.55).

L'installation récente des Binh Xuyen au Commissariat du Port risque de changer la situation et je vous serais très reconnaissant de me faire connaître si vous estimez toujours prudent de laisser chez eux, en cas d'alerte, nos ressortissants, au nombre de 5 à 600, habitant rue Jean Eudel, Rue Charles de Cappe, rue Guillaume Martin, Quai de la Marne, etc...

Copies à :

- Comigal
- Général NOIRET



LE GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIETNAM

R. MIALIN

13 AVR 1955

CONFIDENTIEL

53 / P 13
 91

Monsieur le Général d'Armée,
 Commissaire Général de France et Commandant
 en Chef en Indochine,

S A I G O N

Objet : Sécurité des Ressortissants français.

R e f : Ma lettre n° 4.500/P du 9.4.1955.

Comme suite à ma lettre citée en référence et aux échanges de vues qui ont eu lieu dans la journée du 12 courant, je pense que la procédure suivante pourrait être adoptée pour assurer la protection éventuelle de nos compatriotes les plus menacés.

Je poserai d'abord quelques principes qui, je crois, doivent être respectés, si l'on veut raisonner sainement.

a/ La Représentation française, depuis la disparition du Service de Protection, ne dispose plus d'aucun moyen pour assurer la sécurité de ses ressortissants. Ce soin doit incomber entièrement à l'Armée française.

.....

- b/ Cette dernière n'a plus les effectifs ni une implantation qui lui permettent d'assurer la protection des biens. Force sera de se borner à une protection d'ordre très général, sauf peut-être pour un certain nombre d'installations essentielles pour la vie de l'agglomération de Saigon-Cholon-Giadiuh.
- c/ En raison de l'éparpillement extrême des habitations, la protection des vies humaines ne peut s'effectuer que par le regroupement de nos concitoyens en quelques points considérés comme sûrs sinon à l'intérieur du périmètre de sécurité.

Le ramassage porte à porte ne peut même pas être envisagé. Il faut prévoir des points de rassemblements judicieusement choisis où les Français se rendront par leurs propres moyens dès le déclenchement de l'alerte et où, en cas de danger, l'Armée pourra aller les chercher au moyen de convois protégés pour les transporter aux points de regroupements sûrs puis, éventuellement, à l'intérieur du périmètre de sécurité.

- d/ En raison de l'importance du travail à effectuer pour toute la partie de l'agglomération Saigon-Cholon-Giadiuh située hors du périmètre de sécurité (9.000 personnes), on se bornera, en première urgence, à la zone définie dans ma lettre n° 4.500/P précitée, c'est-à-dire une bande parallèle à l'arroyo chinois et au Nord, et Khanh Hoi auquel il faudra peut être ajouter Chanh Thung. Il n'y a que 3.000 personnes et les listes nominatives par rues sont établies.

Ceci posé, voici comme j'envisage le déroulement des opérations.

.../.....

- 1°/ - Dans la matinée du 13 Avril, j'irai, accompagné de M. BARDOUILLET, représentant M. DAMOZ, et de M. GABEUR, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce, reconnaître les endroits où les ressortissants français pourraient se rassembler dès le début de l'alerte. Mon choix se portera en principe sur des établissements industriels bien clos, où des européens habitent en permanence. Outre la sécurité relative qu'ils peuvent offrir, ces établissements pourraient dans nos préoccupations actuelles, être "neutralisés", d'accord entre les parties et l'acheminement sur des lieux de regroupement sûrs pourrait parfois être évité.
- 2°/ - Dès que ce travail sera terminé, une réunion se tiendra au camp CHANSON pour faire un choix des endroits de rassemblement définitivement retenus. Il faudra, en principe, qu'ils ne soient pas à plus de 3 à 400 mètres du ressortissant le plus éloigné qui devra s'y rendre et qu'ils conviennent pour le trajet à suivre par les convois protégés devant assurer les transports, le cas échéant, jusqu'aux points de regroupement sûrs.
- 3°/ - Je diviserai ensuite la zone considérée en autant d'îlots qu'en aura retenu de points de rassemblement.
- 4°/ - Je totaliserai, pour chaque îlot, le nombre de ressortissants français susceptibles de se rendre au point de rassemblement correspondant et fournirai immédiatement, dans la soirée du 13 Avril vraisemblablement, tous les renseignements obtenus à l'autorité militaire qui pourra, alors, préparer son plan de rasage par convois protégés.
- 5°/ - J'ai préparé un projet de fiche ci-joint destiné à

chaque chef de famille intéressé. S'il est approuvé et quand on aura déterminé le mode de diffusion de l'alerte, je le ferai traduire au Gestetner et les imprimés pourront être prêts dans la soirée du 13 Avril.

6°/ - Dans la nuit du 13 au 14 Avril, je ferai remplir les fiches concernant les chefs de famille intéressés d'après les listes nominatives déjà établies par rues.

7°/ - Le 14 Avril au matin, je répartirai les 8 à 900 fiches ainsi établies entre les 9 gendarmes dont je dispose pour distribution. Tout devra être réglé le 14 Avril avant midi.

La distribution dans les points de rassemblement n'est pas à prévoir. Si au bout d'une demi-journée on n'a pas obtenu satisfaction de diriger les gens sur les centres de regroupement sûrs, c'est que ce ne sera pas bien grave et chacun rentrera chez soi.

Reste à régler la question du déclenchement de l'alerte.

L'utilisation de la radio ne peut être qu'un moyen d'appoint, ne serait-ce que parce qu'un sabotage aurait pu priver toute une partie de la Ville de courant.

Le plus sûr paraît être l'installation, dans chacun des points de rassemblement, d'une sirène modulée fonctionnant à l'air comprimé (ou autre instrument sonore puissant) qui serait actionnée par le personnel de permanence de l'établissement industriel sur ordre de la Représentation française donné par téléphone ou par motards.

L'ordre de fin d'alerte serait transmis de la même manière.

Tout cela ne fonctionnera pas impeccablement car les Ressortissants français se soucient peu de la réglementation sur l'immatriculation : mais l'envoi des fiches dont j'ai parlé plus haut mettra tout le monde en éveil et si nous avons la chance d'avoir 2 ou 3 jours de répit, chacun régularisera sa situation. Nous n'aurons plus d'erreurs que par omission de radiations ce qui ne sera pas grave.

La nourriture dans les points de rassemblement n'est pas à prévoir. Si au bout d'une demi-journée on n'a pas estimé nécessaire de diriger les gens sur les centres de regroupement sûrs, c'est que ce ne sera pas bien grave et chacun rentrera chez soi.

L'hébergement et la nourriture dans les centres de regroupement sûrs devront être assurés par l'Armée, la Représentation civile n'ayant aucun moyen. D'ailleurs, là encore, ça sera bref ou alors nous serons dans une hypothèse tellement désagréable qu'il faudra songer au périmètre de sécurité.

Je pense que nous avons le temps pour en parler et décider, car il n'y a pas autre chose, d'occuper les écoles

Ce qui a été dit pour une zone restreinte peut, si on le veut, s'étendre à tout ce qui est en dehors du périmètre de sécurité. Ce sera un travail double de celui qui aura été fait si l'on adopte ce que je propose et c'est tout.

Il y a bien des chances qu'il soit inutile
mais je suis tout disposé à l'entreprendre. Il ne coûte
rien d'établir des plans pour une hypothèse désagréable.
Si, contre toute attente, ils servent, on aura évité des
reproches mérités. S'ils sont inutiles, on en sera bien
content./.

Commissaire Général de France
en Chef et Locataire

Copies à :

- 1. le Général NOIRET,
- 2. le Commandant MICHAUX



R. MIALIN

La population vietnamienne semble approuver
par conséquent la politique des Secours ou, plus
exactement, désapprouver celle de M. BUI BINH
DIEN.

On reproche beaucoup de choses aux grou-
pements communistes, mais on se rend compte
qu'il faut beaucoup de temps et d'efforts
pour les vaincre - et cela est jamais possible
après une victoire de l'armée vietnamite.

On veut le paix à tout prix. Cependant
il faut, en même temps, que le Président de
la République prenne soin de faire savoir
qu'il n'est pas possible de faire la paix
si on ne s'occupe pas de la situation
économique, sociale et politique.

9 AVR 1955

CONFIDENTIEL

N° 57-P/S

Monsieur le Général de Brigade J. NOIRET
Secrétaire Général du Général d'Armée Commissaire
Général de France et Commandant en Chef en
Indochine

SAIGON

O B J E T : Sécurité des ressortissants français rési-
dant dans l'agglomération de Saïgon-Cholon-
Giadinh.

Comme suite à ma lettre N° 4.500/P de ce
jour, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux
listes nominatives des ressortissants français résidant
dans une zone située au Nord de l'Arroyo Chinois, d'une
part, à Khanh Hoi et Chanh Hung d'autre part.

Ces listes comprennent respectivement
1.479 et 1.119 personnes.

Elles ont été obtenues à partir des docu-
ments détenus par la Section d'immatriculation et peu-
vent être entachées d'erreurs en raison de la négligen-
ce de nos ressortissants que ne menace aucune section.

Je vais faire effectuer quelques sondages
à ce sujet.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

30 JAN 1956

44/P/3

CONFIDENTIEL

Le Général d'Arade,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine,

S A I G O N

Objet : Chef de Centre de la Cité de Gaulle.

R e f : Votre transmission d'une fiche non
signée concernant les agissements de
M. LONET.

Je connais depuis un certain temps déjà
le passé de M. LONET et je suis au courant de
ses agissements.

Dès le 29 Janvier, j'ai demandé son
remplacement par un fonctionnaire du Service de
Protection sans emploi et mon choix s'est
porté, à ce moment-là, sur M. BOUCARUT.

Je n'ai fait aucune objection quand on
m'a dit que M. BOUCARUT ne paraissait pas être
qualifié pour remplacer M. LONET et qu'il serait
préférable de faire appel à quelqu'un d'autre.

.....

La question du paiement de la solde du fonctionnaire à désigner a été un obstacle insurmontable jusqu'ici.

Il n'a été en effet indiqué que cette solde devait être imputée, non au chapitre 45-II-2, mais au chapitre 31-II et que l'intéressé devait être compris dans les effectifs de la Délégation Générale du Sud-Vietnam.

J'ai répondu que je suis tenu par un organisme extrêmement restreint et qu'il était nécessaire d'augmenter d'une unité le nombre des fonctionnaires locaux qui y sont inscrits.

Sinon, il faudrait licencier, au choix, un des Chefs des Sections de l'Etat-Civil des Passports ou de l'Immatriculation, c'est-à-dire désorganiser des Services permanents au profit d'un organisme essentiellement temporaire. C'est impossible. La question doit donc être reconsidérée.

Pour me conformer aux instructions manuscrites portées au crayon sur la fiche qui m'a été transmise, j'ai licencié M. LOMET pour compter du 1er avril lui donnant simplement comme prétexte, en le remerciant de sa collaboration passée, que je devais faire face au recasement d'un fonctionnaire sans emploi. Je l'ai avisé, en outre, qu'il devait céder son logement à son successeur, ce qui est un moyen de l'envoyer au camp Lyautey, sa présence à de Gaulle où il ne manquerait pas de créer de l'agitation, étant indésirable.

La désignation d'un nouveau Chef de Centre - M. BOUCARUT ou un autre - doit intervenir d'urgence car de Gaulle ne peut rester sans direction en raison de l'état d'esprit de ses occupants et des frictions qu'ils ont avec leurs voisins.

S'il est impossible de trouver réglementairement une solution à la désignation d'un fonctionnaire, un

autre évacué pourra être engagé sur le chapitre 46-II-2.
Ce serait une mauvaise solution car on se trouvera
sans doute rapidement en face de difficultés comme avec
M. LOMET. Ce serait cependant mieux que l'abandon com-
plet de la Cité./.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

Monsieur le Conseiller Culturel

Chef de la Mission d'Enseignement Français

à Hanoi - 11, rue de la République - HANOI

12 MARS 1955

35 / P 12
268

CONFIDENTIEL

Monsieur le Général d'Armée,
Commissaire Général de France et
Commandant en Chef en Indochine
(à l'attention de M. WINTREBERT)

SAIGON

O B J E T : Directeur du Camp de Gaulle

Comme suite à votre note n° I.390 Cab/Mil du 15 Février 1955, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. BOUCARUT n'a pas pris son service au Camp de Gaulle où il devait être affecté comme chef de centre.

A la suite des renseignements que vous m'avez donnés, j'estime avec vous qu'il est peu souhaitable que l'intéressé soit affecté à ce poste.

Je vous serais obligé de bien vouloir me préciser s'il est possible de mettre à ma disposition un autre fonctionnaire, et de me faire savoir sur quels crédits ce dernier devrait être payé.

A la suite de plusieurs incidents qui ont opposé les évacués aux habitants du quartier (jets de pierre répétés) et dont la police préfectorale a été saisie, il s'avère particulièrement urgent de désigner pour assurer la direction de ce centre, un homme énergique

.../...

pris en dehors des réfugiés afin qu'il ait plus d'indépendance vis à vis des habitants du camp, et plus d'autorité dans ses rapports avec les autorités vietnamiennes de son quartier.

consigne le Général d'armée, Commissaire Général
de France et Commandant en Chef en Indochine.

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

Pour information
R. MIALIN

26 FEV 1955

N° 24-P/S
370

CONFIDENTIEL

... Monsieur le Général d'Armée,
Commissaire Général de France et Commandant
en Chef en Indochine,
SAIGON

Objet : Imposition des Compagnies de Navigation
françaises à la patente de fournisseurs
des services publics.

R e f : Votre lettre n° 504/CAB/CF du 9.2.54.

... avant l'envoi des listes.

Par lettre n° 6.323/CAB/F du 8 Décembre
1953, j'ai eu l'honneur de vous saisir d'une
réclamation des Compagnies de Navigation Fran-
çaises faisant du cabotage au Vietnam (Message-
ries Maritimes, Chargeurs Réunis, Denis Frères..)
contre l'imposition dont elles faisaient l'objet
de la part du Gouvernement du Vietnam au titre
de la patente spéciale de "fournisseurs des Ser-
vices publics" pour les transports qu'elles ef-
fectuaient entre le Nord et le Sud pour le compte
de l'Armée.

...../.....

Les Compagnies intéressées soutenaient qu'elles n'étaient pas à proprement parler des "fournisseurs" et que, même si l'on partageait l'opinion contraire, l'Armée française ne pouvait être considérée comme un Service public vietnamien.

Vous avez bien voulu, par votre lettre citée en référence, me faire connaître que les Compagnies en question étaient, à juste titre, imposées à la patente de "fournisseurs des Services publics" et vous avez précisé que "les prélèvements fiscaux ainsi effectués constituant de ce fait une aide supplémentaire invisible de la France au Vietnam, j'estime que la question devra être soulevée lors des négociations".

Je ne sais si cela a été fait, mais j'ai reçu de nouvelles doléances et on m'a signalé que les listes des marchés fournis par certains Services aux Autorités vietnamiennes avaient été très largement comprises puisqu'on y avait inclus le transport de matériel entre le Japon et Saïgon.

Les Compagnies demandent, à ce sujet, qu'on les consulte avant l'envoi des listes.

Sans m'appesantir sur le point de savoir s'il y a réellement ou non "fourniture", je persiste à croire que l'Armée française et la Représentation française ne sont pas des Services publics vietnamiens et qu'il est anormal de les y assimiler, faisant ainsi supporter à nos ressortissants une imposition annuelle de plusieurs millions de piastres qui vient en supplément de la patente déjà calculée sur l'ensemble de leur chiffre d'affaires.

Depuis un an les liens entre la France et le Vietnam ont évolué et le point de vue officiel peut avoir changé. Je serais heureux d'être fixé à ce sujet.

En tous cas, les Compagnies de Navigation ont

conservé leur position, trouvant anormal que l'égalité complète proclamée entre les "étrangers" en matière commerciale et fiscale soit rompue au détriment des Français.

On trouve aussi anormal que la France assure gratuitement le transport des réfugiés du Nord vers le Sud et que, sur les milliards qu'elle dépense ainsi avec une générosité totale, le Gouvernement du Vietnam, bénéficiaire de cette libéralité, prélève des millions de piastres à son profit./.

A toutes fins utiles. -

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE
AU SUD VIET-NAM

R. MIALIN

PIERRE Pierre, Administrateur

1er échelon de la P.O.M.

PAUL Paul, Administrateur 2°

2° échelon de la P.O.M.

PHAN DANG CAO Pierre, Admi-

1er échelon de la P.O.M.

ELUEQUE Serge, Administra-

2ème échelon de la P.O.M.

SARON, le 25/11/55

pour et sous le contrôle de P. J.
le 25/11/55 au Sud Vietnam.

Reçu par P. J.
le 25/11/55 au Sud Vietnam.

29 JAN 1955

CONFIDENTIEL

N° 10-P/S

Monsieur le Général d'Armée,
 Commissaire Général de France et Commandant
 en Chef en Indochine,
 SAIGON

Je vous prie de vouloir bien agréer que M. BUCARNE Paul,
 responsable principal dans ce camp, fut provisoirement
 affecté dans ce camp. Il a longtemps servi dans le
 Corps des Indes Néerlandaises (diplomate de l'Inde et
 dialecte de l'Inde, etc.).

Un Eurasien évacué du Tonkin, M. LONET,
 a été désigné comme chef du Camp de Gaulle, en
 raison de son énergie.

Les renseignements obtenus sur lui tout
 récemment sont assez défavorables.

S'il a obtenu la Croix de Guerre en 1948,
 il a été condamné antérieurement à deux reprises
 pour désertion. Il aurait même fait un stage
 chez les Viêt-Minh comme Commissaire politique
 assimilé à Commandant.

Il agit correctement en ce qui concerne
 la tenue du Centre, mais il semble avoir pris
 la tête d'un mouvement de revendication suscep-
 tible de nous créer pas mal de difficultés et

94 / ~~1111~~ A11/8
9/11

d'où toute arrière-pensée n'est peut être pas
exclus.

Il serait nécessaire de le remplacer et,
pour éviter la critique difficilement réfutable,
le choix devrait se porter sur un fonctionnaire
appartenant à un cadre excédentaire, comme le
Service de Protection.

Il est inutile que je m'étende sur les
avantages qu'il y aurait à ce que nous ayons dans
un Centre où vivent plus de 1.000 Eurasiens et
Vietnamiens, un agent sûr habitué au renseignement.

Je serais heureux que M. BOUCARUT Paul,
Inspecteur principal hors classe, fut provisoirement
détaché dans ce but. Il a longtemps servi dans le
Nord. Il parle le Vietnamien (dialecte du Nord et
dialecte du Sud) et le Chinois. Sa femme est Tonkinoise.

Sa solde serait supportée par le chapitre
46-II (dépenses pour les évacués du Nord) si accord
y est donné./.

LE GÉNÉRAL DE FRANCE
R. MIALIN

Copies à
M. DEBORD.
M. DARRIGADE